



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

(an *établissement spécial* in France)

€6,000,000,000

Euro Medium Term Notes Programme

This Prospectus Supplement (the **Supplement**) which has obtained the visa n°09-227 on 21 July 2009 from the *Autorité des Marchés Financiers* (the **AMF**) is supplemental to and must be read in conjunction with the Base Prospectus dated 30 January 2009 which was granted the visa n°09-021 on 30 January 2009 by the AMF prepared by Caisse des dépôts et consignations (**Caisse des Dépôts** or the **Issuer**) with respect to the €6,000,000,000 Euro Medium Term Notes Programme (the **Programme**) and the Prospectus Supplement dated 21 April 2009 approved by the AMF on 21 April 2009 under n° 09-106. Terms defined in the Base Prospectus have the same meaning when used in this Supplement.

This Supplement has been prepared pursuant to article 16.1 of Directive 2003/71/EC (the **Prospectus Directive**) and article 212-25 of the AMF's General Regulations.

This Supplement modifies and completes:

- the Base Prospectus dated 30 January 2009 approved by the AMF on 30 January 2009 under n°09-021 and,
- the Prospectus Supplement dated 21 April 2009 approved by the AMF on 21 April 2009 under n°09-106.

Copies of this Supplement will be available without charge (i) on the website of the AMF (www.amf-france.org) and (ii) on the website of the Issuer (www.caissedesdepots.fr).

Save as disclosed in this Supplement, there has been no other significant new factor, material omission or inaccuracy relating to information included in the Base Prospectus as supplemented which is capable of affecting the assessment of the Notes issued under the Programme since the publication of the Base Prospectus and of the Prospectus Supplement dated 21 April 2009 approved by the AMF on 21 April 2009 under n° 09-106.

Table of Contents

FINANCIAL REPORT 2008.....	3
RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT.....	4

FINANCIAL REPORT 2008

The following financial report 2008 is available on the Issuer website which address is www.caissedesdepots.fr.

The financial report 2008 of the Issuer contains:

- Consolidated accounts and the related auditors report;
- Annual accounts of the *Section générale* and the related auditors report and,
- Annual accounts of the *Direction des fonds d'épargne* and the related auditors report.

Le long terme se construit **au quotidien**

Rapport financier 2008



Rapport financier

2008

sommaire

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Notion de Groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	95

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Comptes annuels des fonds d'épargne	139
-------------------------------------	-----

NOTION DE GROUPE

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement**.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de deux missions principales :

> la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;

> une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes (CDA), Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale : les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

CERTIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

"Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes."

Comptes consolidés

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 30 mars 2009

sommaire

Compte de résultat consolidé	5
Bilan consolidé	6
Tableau de passage des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	10
Sommaire détaillé en page suivante	

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008.....	5
Bilan consolidé au 31 décembre 2008.....	6
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008.....	7
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2008.....	8

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Faits marquants	10
2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe	12
3. Notes relatives au compte de résultat consolidé	24
Note 1 - Produits et charges d'intérêts	24
Note 2 - Produits et charges de commissions	24
Note 3 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25
Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	26
Note 5 - Produits et charges des autres activités	26
Note 6 - Charges générales d'exploitation	27
Note 7 - Coût du risque.....	27
Note 8 - Gains ou pertes sur autres actifs.....	28
Note 9 - Impôts sur les bénéfices	28
Note 10 - Résultat par pôle	30
4. Notes relatives au bilan consolidé	32
Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	32
Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	33
Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente	34
Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	35

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle.....	36
Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37
Note 17 - Impôts	38
Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	39
Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	39
Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	40
Note 21 - Détail des immobilisations.....	42
Note 22 - Écarts d'acquisition	44
Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit.....	46
Note 24 - Dettes envers la clientèle.....	46
Note 25 - Dettes représentées par un titre	47
Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers	47
Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance.....	48
Note 28 - Provisions	48
Note 29 - Dettes subordonnées	48
Note 30 - Engagements donnés et reçus	50

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel	52
Note 31 - Charges de personnel.....	52
Note 32 - Effectif moyen	52
Note 33 - Engagements sociaux.....	53

6. Transactions avec les parties liées	54
---	-----------

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers	56
---	-----------

8. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	70
--	-----------

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	1	5 727	5 192
Intérêts et charges assimilées	1	(2 264)	(1 933)
Commissions (produits)	2	48	35
Commissions (charges)	2	(81)	(80)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	(1 406)	816
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	(452)	3 109
Produits des autres activités	5	18 216	17 171
Charges des autres activités	5	(14 765)	(17 256)
Produit net bancaire		5 023	7 054
Charges générales d'exploitation	6	(3 698)	(2 941)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(405)	(285)
Résultat brut d'exploitation		920	3 828
Coût du risque	7	(253)	(28)
Résultat d'exploitation		667	3 800
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	(1 915)	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	39	70
Variations de valeur des écarts d'acquisition			3
Résultat avant impôt		(1 209)	3 976
Impôt sur les bénéfices	9	(87)	(1 174)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
Résultat net		(1 296)	2 802
Intérêts des minoritaires		(172)	(314)
Résultat net part du groupe		(1 468)	2 488

Bilan consolidé

au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		9	11
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	28 425	34 594
Instruments financiers dérivés de couverture	12	161	109
Actifs financiers disponibles à la vente	13	120 853	123 771
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	11 646	4 941
Prêts et créances sur la clientèle	15	15 670	20 232
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16	19 482	17 398
Actifs d'impôts	17	644	334
Comptes de régularisation et actifs divers	18	6 768	5 788
Actifs non courants destinés à être cédés	19	51	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20	4 721	2 506
Immeubles de placement	21	8 011	7 296
Immobilisations corporelles	21	2 728	2 442
Immobilisations incorporelles	21	575	547
Écarts d'acquisition	22	1 217	1 192
Total actif		220 961	221 171
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	2 936	1 537
Instruments financiers dérivés de couverture	12	550	72
Dettes envers les établissements de crédit	23	22 665	22 594
Dettes envers la clientèle	24	42 321	43 711
Dettes représentées par un titre	25	22 386	7 824
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	17	898	4 241
Comptes de régularisation et passifs divers	26	8 583	9 549
Provisions techniques des sociétés d'assurance	27	97 211	97 973
Provisions	28	1 118	1 122
Dettes subordonnées	29	760	777
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		19 388	17 794
Résultat de l'exercice		(1 468)	2 488
Gains ou pertes latents ou différés		644	8 798
Total capitaux propres part du groupe		18 564	29 080
Intérêts minoritaires		2 969	2 691
Total capitaux propres		21 533	31 771
Total passif		220 961	221 171

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	15 880	3 653	35	10 103	26	29 697	2 459	312	248	3 019	32 716
Changements de méthode comptable	6					6	2			2	8
Affectation du résultat 2006	3 653	(3 653)					312	(312)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	(1 491)					(1 491)	(256)			(256)	(1 747)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	(193)					(193)	(374)			(374)	(567)
Autres variations	(103)		6	107	(18)	(8)	148		(19)	129	121
Résultat de la période		2 488				2 488		314		314	2 802
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion							4			4	4
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			257	28	286			(7)	(7)	279
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(1 701)	(4)	(1 705)			(140)	(140)	(1 845)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	17 753	2 488	41	8 766	32	29 080	2 295	314	82	2 691	31 771
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2007	2 488	(2 488)					314	(314)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007	(829)					(829)	(115)			(115)	(944)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(14)					(14)	(4)			(4)	(18)
Autres variations	(11)			4		(7)	390		6	396	389
Résultat de la période		(1 468)				(1 468)		172		172	(1 296)
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			(100)			(100)	(38)			(38)	(138)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			(7 294)	(337)	(7 630)			(121)	(121)	(7 751)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(468)		(468)			(12)	(12)	(480)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 388	(1 468)	(59)	1 008	(305)	18 564	2 842	172	(45)	2 969	21 533

(1) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2008

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	(1 209)	3 976
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	632	494
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	28	(12)
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	3 126	7 254
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	1 914	(103)
Produits nets des activités d'investissement	(115)	(46)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	4 010	509
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	9 595	8 096
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	(3 796)	(4 822)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	2 991	(5 730)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	3 543	3 208
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	(492)	(474)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(2 086)	550
Impôts versés	(831)	(862)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(671)	(8 130)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	7 715	3 942
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁶⁾	(2 466)	(4 275)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(524)	(591)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 990)	(4 866)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁷⁾	(949)	(1 640)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	215	(985)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(734)	(2 625)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie ⁽⁸⁾		1 500
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	57	(65)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 048	(2 114)
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 611	3 725
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	11	23
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 600	3 702
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	5 659	1 611
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	9	11
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 650	1 600
Variation de la trésorerie nette	4 048	(2 114)

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	7		6	
Banques centrales et CCP	2		5	
Sous-total	9		11	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	7 065	4 838	4 269	4 618
OPCVM monétaires	3 423		1 949	
Sous-total	10 488	4 838	6 218	4 618
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	5 659		1 611	

(1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) Dont dépréciation des écarts d'acquisition Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,5 Md€).

(3) Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances (4,1 Md€).

(4) La variation observée provient de la Section générale et essentiellement de l'augmentation des prêts interbancaires (3,5 Md€), de l'augmentation des emprunts interbancaires (5,5 Md€), et de la baisse des titres donnés en pension (6,4 Md€).

(5) La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de la baisse du tirage de l'ACOSS (5,2 Md€), de la baisse des dépôts des notaires (4 Md€), et de l'augmentation des dépôts du Fonds de réserve pour les retraites (1,4 Md€).

(6) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations. Au cours de l'exercice 2008, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,6 Md€).

(7) Dont 829 M€ de paiement du dividende versé à l'État et 115 M€ de dividendes payés aux minoritaires.

(8) Au 31 décembre 2007, il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Loi de modernisation de l'économie

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 vise à améliorer la gouvernance de la Caisse des Dépôts en renforçant la présence parlementaire à la Commission de surveillance. Elle précise également le cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et formalise son rôle en tant qu'investisseur avisé de long terme, investisseur dans les missions d'intérêt général et dans ses activités de mandataire. En outre, la Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle du respect de la réglementation bancaire pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

II - Impacts des marchés financiers sur l'année 2008

L'année 2008 a été marquée par une forte volatilité et une baisse des marchés actions (- 43 % pour le CAC 40 en 2008). L'évolution des marchés financiers s'est traduite par des impacts négatifs significatifs sur le résultat et les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts notamment pour les entités Caisse des Dépôts - Section générale et CNP Assurances.

La Caisse des Dépôts - Section générale a enregistré 1,4 Md€ de dépréciations d'actifs financiers classés en titres disponibles à la vente et - 6,9 Md€ de variation de juste valeur par capitaux propres des titres classés en titres disponibles à la vente.

CNP Assurances a enregistré - 1,5 Md€ (soit -0,6 Md€ en contribution groupe Caisse des Dépôts) de variation de juste valeur par capitaux propres des titres classés en titres disponibles à la vente. L'impact sur le résultat de la variation nette de juste valeur des actifs classés en juste valeur par résultat et des dépréciations d'actifs classés en titres disponibles à la vente est de -0,8 Md€ (soit -0,3 Md€ en contribution groupe Caisse des Dépôts).

III - Fonds stratégique d'investissement

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé en décembre 2008. Il est destiné notamment à prendre des participations au sein du capital de grandes sociétés cotées afin d'en stabiliser l'actionnariat, de sociétés en développement qui exercent des activités clés ou en intervenant dans des secteurs stratégiques et de petites et moyennes entreprises de croissance.

À cette fin, la Caisse des Dépôts et l'Agence des Participations de l'État ont conclu le 19 décembre 2008 un protocole d'investissement afin de définir la structure et la composition des organes d'administration et de direction de la société et fixer les lignes directrices relatives à l'organisation des apports respectifs des parties, en espèces et en nature, au profit de la société.

Le 19 décembre 2008, la Caisse des Dépôts et l'État détiennent respectivement une participation représentant 51 % et 49 % du capital et des droits de vote de la société anonyme Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration du Fonds stratégique d'investissement présidé par Monsieur Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, a désigné Monsieur Gilles Michel, directeur général du Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration est composé de sept membres :

- deux administrateurs nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts, le directeur général de la Caisse des Dépôts et un représentant permanent de la Caisse des Dépôts ;
- deux administrateurs représentant l'État ;
- deux personnalités qualifiées nommées sur proposition de la Caisse des Dépôts ;
- une personnalité qualifiée nommée sur proposition de l'État.

La Caisse des Dépôts et l'État se sont engagés d'une part à souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite de 6 Md€ soit 3,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 2,9 Md€ pour l'État et, d'autre part, à effectuer des apports en nature au profit du FSI à hauteur d'un montant total de 14 Md€ au plus tard le 31 juillet 2009, soit 7,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 6,9 Md€ pour l'État.

Au 31 décembre 2008, le Fonds stratégique d'investissement est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

Aucune augmentation de capital du FSI et aucun apport en nature n'ont été réalisés au 31 décembre 2008. Dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts, les engagements de l'État au profit du FSI sont constatés en hors-bilan dans le poste "Autres engagements reçus" pour 9,8 Md€.

IV - Dexia

Le 30 septembre 2008, Dexia a réalisé une augmentation de capital de 6 Md€ souscrite par les États belge et français et les principaux actionnaires dont la Caisse des Dépôts.

L'augmentation de capital visait deux objectifs, renforcer les capitaux propres compte tenu des risques de dépréciation d'actifs à court terme et soutenir la confiance par l'engagement des actionnaires existants et l'entrée au capital des États français et belge.

À la suite de l'autorisation de la Commission européenne en date du 19 novembre 2008, les États belge, français et luxembourgeois ont signé avec Dexia une convention réglant les modalités de la

mise en œuvre du plan de garantie temporaire octroyé par les trois États à Dexia.

Les trois gouvernements se sont conjointement engagés à mettre en place un mécanisme de garantie couvrant les financements de Dexia SA, Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local de France et Dexia Banque Internationale Luxembourg.

La garantie couvre les engagements de Dexia envers les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ainsi que les obligations et autres titres de dette émis à destination des mêmes contreparties, pour autant que ces engagements, obligations ou titres arrivent à échéance avant le 31 octobre 2011 et aient été contractés, émis ou renouvelés entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009.

L'investissement de la Caisse des Dépôts (Section générale) dans le cadre de l'augmentation de capital s'élève à 1,3 Md€. Après cette opération, la Caisse des Dépôts (Section générale) détient 13 % du capital de Dexia. L'augmentation de sa participation dans Dexia ainsi que la présence d'administrateurs représentant la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de Dexia ont amené la Caisse des Dépôts à consolider sa participation selon la méthode de la mise en équivalence à partir du 1^{er} octobre 2008.

Le coût d'acquisition total des titres est de 2,9 Md€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'entrée en consolidation dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 1,7 Md€. Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

La contribution de la participation consolidée Dexia au résultat 2008 du groupe Caisse des Dépôts s'établit ainsi à -1,5 Md€ dont -1,3 Md€ au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition.

V - Eiffage

Le 22 avril 2008, la Caisse des Dépôts a acquis 10,95 % du capital d'Eiffage portant sa participation à 19,5 %.

Eiffage est le 8^e groupe européen de la construction et des concessions. Avec 71 000 collaborateurs, le groupe Eiffage réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 12,6 Md€.

Les droits en matière de gouvernance donnent à la Caisse des Dépôts une influence notable sur Eiffage à partir du 25 juin 2008 (date de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Eiffage). Cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le coût d'acquisition global des titres est de 1 154 M€ ; l'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 529 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence". Dans les comptes consolidés 2008, une dépréciation à hauteur de 476 M€ a été comptabilisée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2008.

VI - Soprol

En décembre 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 18,8 % du capital de Soprol pour 250 M€, par l'intermédiaire de la société holding Bac Participations.

Soprol est la holding financière détenue majoritairement par Sofiprotéol aux côtés de partenaires fortement ancrés à l'amont agricole. Soprol est allié au groupe Bunge pour les activités de trituration – raffinage – conditionnement (Saipol – Lesieur) et à Diester Industrie International pour le développement du biodiesel en Europe, hors France. Soprol est également allié, dans Diester Industrie, aux organismes collecteurs agricoles, coopératives et négociants, à travers Fidicoop et Finégoce.

Le groupe Soprol représente 1 350 collaborateurs et exploite 15 sites industriels.

Le groupe exerçant une influence notable sur Soprol, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 53 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VII - Holding d'Investissement dans les Métiers de l'Environnement

La Caisse des Dépôts et AXA Private Equity ont cédé le 3 octobre 2008 à CUBE Four respectivement 9 % et 3 % du capital de HIME, société holding du groupe Saur. Après cette opération, le capital de HIME est réparti entre quatre actionnaires : la Caisse des Dépôts (38 %), Séché Environnement (33 %), AXA Private Equity (17 %) et CUBE Four (12 %).

Cette opération s'inscrit en parfaite cohérence avec les accords signés en mai dernier, qui ont vu la Caisse des Dépôts octroyer à Séché Environnement une option d'achat sur 18 % de HIME.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS depuis le 1^{er} janvier 2007 avec comme date de transition pour le passage aux IFRS le 1^{er} janvier 2006.

Les effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, le bilan, le résultat, ainsi que les règles spécifiques de première application des normes IFRS selon la norme IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière" ont été détaillés dans le Rapport financier 2007 de la Caisse des Dépôts.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2008 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes (mars 2009).

Par rapport au 31 décembre 2007, les modifications réglementaires dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008 sont les suivantes :

> les amendements à IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" et à IFRS 7 "*Instruments financiers : informations à fournir*" (règlement CE n°1004/2008 du 15 octobre 2008). Les modifications d'IAS 39 permettent, dans des circonstances rares, et sous réserve de respecter certaines conditions, de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers.

Les actifs financiers pouvant faire l'objet de tels reclassements sont :

- les "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" par nature, s'ils ne sont plus détenus en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir, ce qui exclut les instruments dérivés ainsi que les "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" désignés comme tels sur option, lors de la comptabilisation initiale ;
- les "*actifs financiers disponibles à la vente*" auxquels se serait appliquée la définition des prêts et des créances s'ils n'avaient pas été désignés comme disponibles à la vente.

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

En cas de reclassement hors de la catégorie des "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" et hors de la catégorie des "*actifs financiers disponibles à la vente*", l'entité doit reclasser les actifs financiers à leur juste valeur à la date du reclassement, cette juste valeur devenant son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les sociétés fassent usage de ces possibilités.

Le groupe Dexia consolidé par mise en équivalence à compter du 1^{er} octobre 2008 a reclassé une partie de ses actifs financiers de la catégorie "*actifs financiers disponibles à la vente*" à la catégorie "*prêts et créances*". L'incidence de ce reclassement sur les capitaux propres du groupe Dexia s'élève à +1,4 Md€ soit +0,2 Md€ pour le groupe Caisse des Dépôts.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers 2008 pour les autres entités du groupe Caisse des Dépôts.

> l'interprétation 11 de l'IFRIC "*IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe*" (règlement CE n° 611/2007 du 1^{er} juin 2007). Ce texte apporte des précisions sur le traitement comptable des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions, ainsi que sur le traitement comptable des plans d'octroi aux membres du personnel de droits sur les instruments de capitaux propres de l'entité ou sur ceux de ses actionnaires. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers 2008 du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice. Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 8 "*Secteurs opérationnels*" relative à l'information sectorielle qui se substituera à l'actuelle norme IAS 14 "*Information sectorielle*";
- l'amendement à la norme IAS 23 "*Coûts d'emprunt*";
- l'amendement à la norme IAS 1 "*Présentation des états financiers (révisée en 2007)*";
- l'amendement à la norme IFRS 2 "*Conditions d'acquisition et annulations*";
- l'interprétation 13 de l'IFRIC "*Programmes de fidélisation de la clientèle*";
- l'interprétation 14 de l'IFRIC "*IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*".

Aucun impact significatif n'est attendu de la mise en œuvre de ces normes, interprétations et amendements applicables au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- > la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : *“actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat”*, *“instruments financiers dérivés de couverture”*, *“actifs financiers disponibles à la vente”* ;
- > le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- > la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- > le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- > le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation différée active ou passive) ;
- > les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- > la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêtés des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêtés serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en *actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*.

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs destinés à être cédés*.

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2006) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III-8.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de comptabiliser, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète l'organisation du groupe telle que décrite par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Le groupe est géré en 5 pôles d'activité principaux :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Capital Investissement ;
- pôle Assurance ;
- pôle Immobilier ;
- pôle Services.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

La juste valeur est définie par ces textes comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reconnue. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

1.1 - Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat"*. Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat"*, du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente"*.

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de dura-

ble au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée lorsqu'un risque de contrepartie est avéré.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique *"intérêts et produits assimilés"* du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente"* du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en *"actifs financiers disponibles à la vente"* et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (T.I.E) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des *"prêts et créances"*, n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.2 - Crédits

Les crédits du groupe sont affectés à la catégorie *"prêts et créances"*, sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "*coût du risque*" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.3 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.4 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.5 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "*actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "*gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, une documentation de la relation de couverture doit être établie dès sa mise en place.

Ainsi, dans le cadre d'une intention de gestion de couverture, les conditions suivantes doivent être remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique "*instruments financiers dérivés de couverture*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*actifs ou passifs à la juste valeur par résultat*".

1.6 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.7 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.8 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques dédiées du bilan lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe a cédé l'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les actifs non monétaires :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables douze mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres

aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 - Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- Gros œuvre : 30 à 100 ans
- Couverture / façade : 25 à 40 ans
- Agencements : 10 à 25 ans
- Installations générales et techniques : 10 à 25 ans
- Gros entretien : 15 ans

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement

qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 - Concessions

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer par anticipation l'interprétation d'IFRIC 12 non encore adoptée par l'Union européenne. Les principes appliqués selon les normes françaises sont donc maintenus dans les comptes consolidés du groupe.

11 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

12 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des règlemen-

tations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2008 :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour le taux de droit commun, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour le taux réduit long terme, comprenant notamment les cessions et certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les plus-values de cession long terme sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées. Ce taux était de 17,04 % au 31 décembre 2007 ;
- à 1,72 % pour les plus-values de cession long terme de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI, identique au 31 décembre 2007.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 millions d'euros, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein ; pour les titres détenus depuis plus de deux ans et à plus de 5 % le taux applicable est de 1,72 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

13 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "produits des autres activités" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les quatre catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens, contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- > les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- > les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet".

La "comptabilité reflet" permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste

à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif dans le poste "provisions techniques des sociétés d'assurance" (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans le poste "comptes de régularisation et actifs divers" (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe par rapport à ses engagements économiques.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

14 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	129		129	127		127
Comptes et prêts/emprunts à terme	83	(818)	(735)	61	(854)	(793)
Pensions	26		26	10		10
Autres opérations dont instruments de couverture	12		12	28		28
Opérations interbancaires	250	(818)	(568)	226	(854)	(628)
Comptes ordinaires et assimilés	27		27	15		15
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	856	(769)	87	635	(746)	(111)
Autres opérations dont instruments de couverture	54		54	34		34
Opérations avec la clientèle	937	(769)	168	684	(746)	(62)
Actifs financiers disponibles à la vente	3 662	(89)	3 573	3 476	(1)	3 475
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	878	(58)	820	806	(46)	760
Opérations sur instruments financiers	4 540	(147)	4 393	4 282	(47)	4 235
Dettes représentées par un titre		(488)	(488)		(286)	(286)
Dettes subordonnées		(42)	(42)			
Emprunts émis et assimilés		(530)	(530)		(286)	(286)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 727	(2 264)	3 463	5 192	(1 933)	3 259

Note 2 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations interbancaires et assimilées				
Opérations avec la clientèle	13		10	
Opérations sur titres et dérivés		(25)		(31)
Autres prestations de services financiers	35	(56)	25	(49)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	48	(81)	35	(80)

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	215		303	(6)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(4 301)	(3)	417	12
Dividendes	162		179	
Autres produits et charges sur titres	2 768		(25)	
Titres	(1 156)	(3)	874	6
Gains ou pertes nets de cession	(3)			
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(16)		22	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(19)		22	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	3		1	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts	3		1	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(166)	(166)	1	
Autres produits et charges sur emprunts				
Emprunts	(166)	(166)	1	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	3		(7)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(2)		(4)	
Résultat des opérations de couverture	1		(11)	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	(69)		(71)	
Opérations de change	(69)		(71)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 406)	(169)	816	6

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plus ou moins-values de cessions	49	164
Titres à revenu fixe	49	164
Plus ou moins-values de cessions	1 023	2 195
Dépréciations durables	(2 634)	(208)
Dividendes	1 111	958
Titres à revenu variable	(500)	2 945
Prêts		
Autres produits et charges sur titres	(1)	
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	(452)	3 109

Note 5 - Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations sur immeubles de placement	1 538	(510)	1 252	(403)
Autres produits et charges de l'activité bancaire	5 546	(2 486)	4 187	(2 040)
Produits et charges des autres activités	1	5	8	(15)
Produits et charges des activités d'assurance	11 131	(11 774)	11 724	(14 798)
Total produits et charges des autres activités	18 216	(14 765)	17 171	(17 256)

Note 6 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	(2 773)	(2 158)
Autres charges et services extérieurs	(937)	(767)
Dotations/reprises de provisions	12	(16)
Autres charges générales d'exploitation	(925)	(783)
Total charges générales d'exploitation	(3 698)	(2 941)

Note 7 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	2		11	(20)
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	20	(16)	15	(19)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	2	(159)		
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciation des engagements par signature et autres engagements			8	(2)
Dépréciations	24	(175)	34	(41)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(91)	2	(1)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(91)	2	(1)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1	(16)		(22)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations	1	(16)		(22)
Coût du risque	29	(282)	36	(64)

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	21	8
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	21	8
Gains ou pertes sur cession de titres	17	10
Plus ou moins-values de dilution	4	49
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(3)	3
Gains ou pertes sur titres consolidés	18	62
Autres gains et pertes		
Autres gains et pertes		
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	39	70

Note 9 - Impôt sur les bénéfices

9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	(722)	(1 003)
Charge d'exit tax (régime SIIC)	5	(229)
Charge d'impôt différé	630	58
Charge d'impôt de l'exercice	(87)	(1 174)

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net part du groupe	(1 468)	2 488
Intérêts des minoritaires	172	314
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 915	(103)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(3)
Impôt sur les bénéfices	87	1 174
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	706	3 870
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(243)	(1 332)
Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit	89	193
Effet des différences permanentes	(8)	144
Effet de l'utilisation des reports déficitaires	(12)	15
Exit tax	5	(229)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	34	33
Autres éléments	48	2
Charge d'impôt consolidée	(87)	(1 174)
Taux d'impôt effectif	12,33 %	30,34 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2008.

Note 10 - Résultat par pôle

(en millions d'euros)	Pôle CDC et filiales directes		Pôle Capital Investissement	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	2 681	2 559		
Intérêts et charges assimilées	(1 864)	(1 746)	3	3
Produits de commissions	21	17	27	18
Charges de commissions	(41)	(47)	(5)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(274)	(78)	(65)	116
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(36)	2 188	(172)	302
Produits des autres activités	619	379	17	29
Charges des autres activités	(681)	(652)	(1)	(26)
Produit net bancaire	425	2 620	(196)	439
Charges générales d'exploitation	(334)	(287)	(41)	(42)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(106)	(94)	(1)	
Résultat brut d'exploitation	(15)	2 239	(238)	397
Coût du risque	(26)	(20)		
Résultat d'exploitation	(41)	2 219	(238)	397
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 988)	78		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	15		11
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	(2 020)	2 312	(238)	408
Impôts sur les bénéfices	42	(640)	51	(18)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net	(1 978)	1 672	(187)	390
Intérêts des minoritaires	(20)	(11)	57	(161)
Résultat net part du groupe	(1 998)	1 661	(130)	229

Pôle Assurance		Pôle Immobilier		Pôle Services		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
3 026	2 617	14	12	6	4	5 727	5 192
(143)		(196)	(145)	(64)	(45)	(2 264)	(1 933)
						48	35
(35)	(30)					(81)	(80)
(1 082)	757	16	19	(1)	2	(1 406)	816
(250)	613	6	5		1	(452)	3 109
11 382	11 975	2 702	2 386	3 496	2 402	18 216	17 171
(11 977)	(14 958)	(1 423)	(1 215)	(683)	(405)	(14 765)	(17 256)
921	974	1 119	1 062	2 754	1 959	5 023	7 054
(306)	(292)	(598)	(623)	(2 419)	(1 697)	(3 698)	(2 941)
(13)	(8)	(27)	(24)	(258)	(159)	(405)	(285)
602	674	494	415	77	103	920	3 828
(220)		(6)	(5)	(1)	(3)	(253)	(28)
382	674	488	410	76	100	667	3 800
12	17	1		60	8	(1 915)	103
8	43			21	1	38	70
		(1)	3	2		1	3
402	734	488	413	159	109	(1 209)	3 976
(75)	(209)	(62)	(276)	(43)	(31)	(87)	(1 174)
327	525	426	137	116	78	(1 296)	2 802
(61)	(87)	(124)	(23)	(24)	(32)	(172)	(314)
266	438	302	114	92	46	(1 468)	2 488

4. Notes relatives au bilan consolidé

Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations d'État	361	118	51	
Bons du Trésor				
Autres obligations	10 476	39	12 132	42
Titres de créances négociables	831	219	1 365	144
OPCVM	10 338		12 878	
Autres titres	5		1	
Titres à revenu fixe	22 011	376	26 427	186
Actions	2 307		4 858	
Autres titres	2 303	339	1 970	312
Actions et autres titres à revenu variable	4 610	339	6 828	312
Instruments financiers dérivés de transaction	1 089		841	
Instruments financiers dérivés de transaction	1 089		841	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 710	715	34 096	498

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		2 156		688
Autres				
Dettes représentées par un titre		2 156		688
Dettes de titres			52	
Dettes de titres			52	
Instruments financiers dérivés de transaction	780		797	
Instruments financiers dérivés de transaction	780		797	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	780	2 156	849	688

Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de taux	15	13
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	15	13
Instruments de taux	146	96
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	146	96
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	161	109

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de taux	240	12
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	240	12
Instruments de taux	304	60
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	6	
Couverture de flux de trésorerie	310	60
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	550	72

Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008			31.12.2007		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations d'État	13 744		3	13 093		(1)
Bons du Trésor	365			344		(2)
Autres obligations	46 359	15	467	42 262	(2)	(512)
Titres de créances négociables	27 528	22	47	22 500	(8)	4
OPCVM	4 620		(384)	3 221		350
Autres titres	650		(70)	833		(11)
Créances rattachées	1 521			1 430		
Titres à revenu fixe	94 787	37	63	83 683	(10)	(172)
Actions	23 100		3 100	37 003		15 040
FCPR	788		44	658		85
Autres titres	2 178		(179)	2 427		144
Actions et autres titres à revenu variable	26 066		2 965	40 088		15 269
Total des actifs disponibles à la vente	120 853	37	3 028	123 771	(10)	15 097

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe	(256)	(12)
Actions et autres titres à revenu variable	(5 841)	(3 304)
Total dépréciations	(6 097)	(3 316)

Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs et prêts JJ	7 065	4 269
Comptes courants des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	21	16
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	7 086	4 285
Comptes et prêts à terme	4 068	575
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée	341	80
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	3	1
Créances douteuses	156	148
Dépréciations	(8)	(148)
Créances à terme sur les établissements de crédit	4 560	656
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 941

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	1 399	576
Créances rattachées	1	27
Créances douteuses	6	5
Dépréciations	(6)	(5)
Comptes ordinaires débiteurs	1 400	603
Prêts à la clientèle financière	1	2
Crédits de trésorerie	6 473	12 171
Crédits à l'équipement	478	403
Crédits au logement	493	489
Avances rattachées à des titres	624	575
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	31	56
Opérations de location-financement	34	109
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 849	1 709
Créances rattachées	73	54
Créances douteuses	449	375
Dépréciations	(119)	(181)
Autres concours à la clientèle	10 386	15 762
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	2 534	2 463
Autres actifs d'assurance	1 350	1 404
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	3 884	3 867
Total des prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232

Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Obligations d'État	1 134	1 300
Bons du Trésor	497	546
Autres obligations	12 441	11 442
Titres de créances négociables	4 962	3 697
Autres titres	5	6
Créances rattachées	455	407
Dépréciations	(12)	
Titres à revenu fixe	19 482	17 398
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 398

Note 17 - Impôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés	(126)	(3 656)
Créances/Dettes d'impôt	(128)	(251)
Total	(254)	(3 907)

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(325)	(3 741)
Plus-values en sursis d'imposition	(513)	(504)
Réserve de capitalisation	(217)	(210)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	(52)	(135)
Décalages temporels sur titres	885	500
Autres décalages temporels	96	433
Total des impôts différés comptabilisés	(126)	(3 656)
dont		
- <i>impôts différés actifs</i>	428	148
- <i>impôts différés passifs</i>	(554)	(3 804)

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance	107	87
Produits à recevoir	243	304
Autres comptes de régularisation	951	2 307
Comptes de régularisation	1 301	2 698
Débiteurs divers	3 028	1 168
Stocks et assimilés	586	505
Dépôts de garantie	110	129
Créances clients	1 120	940
Participation aux bénéfices différée active	472	
Autres	421	427
Dépréciations	(270)	(79)
Actifs divers	5 467	3 090
Total des comptes de régularisation et actifs divers	6 768	5 788

Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement	26	10
Immobilisations d'exploitation	25	
Autres actifs		
Actifs en cours de cession	51	10
Actifs des activités abandonnées		
Total des actifs non courants destinés à être cédés	51	10
Total des passifs non courants destinés à être cédés		

Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

20.1 - Bilan

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	4 414	1 238	2 267	774
DEXIA	1 209	477		
EUTELSAT COMMUNICATIONS	929	592	917	592
EIFFAGE	781	53		
OSEO FINANCEMENT	600		604	
SOPROL	350	53		
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	138		121	
HIME	109		187	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	104		117	
AEW EUROPE	85	63	84	57
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	71		198	125
LOGISTIS	38		39	
Pôle Assurance	167		165	
Groupe CNP ASSURANCES	167		165	
Pôle Immobilier	1			
Groupe ICADE	1			
Pôle Services	140	21	73	4
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	70	21	43	3
Groupe SANTOLINE	61		17	
Groupe EGIS	7		11	1
Groupe TRANSDEV	2		2	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 721	1 259	2 506	778

20.2 - Compte de résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	(1 988)	(1 869)	78	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	59		42	
OSEO FINANCEMENT	15		38	
SOPROL	9			
AEW EUROPE	5			
LOGISTIS	2		2	
ANATOL INVEST BV (PBW)			2	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	(7)			
HIME	(11)		(17)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	(23)		8	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	(119)	(125)	3	
EIFFAGE	(437)	(476)		
DEXIA	(1 481)	(1 268)		
Pôle Immobilier	1			
Groupe ICADE	1			
Pôle Assurance	12		17	
Groupe CNP ASSURANCES	12		17	
Pôle Services	60	(1)	8	
Groupe SANTOLINE	49		1	
Groupe EGIS	9	(1)	7	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	4		2	
Groupe TRANSDEV	(2)		(2)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	(1 915)	(1 870)	103	

Note 21- Détail des immobilisations

21.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2008
Terrains	2 364	257	(23)	14	2 612
Constructions	6 581	361	(225)	381	7 098
Installations techniques et agencements	235		(2)	12	245
Forêts et réserves foncières	168	7		25	200
Subventions d'investissement	(199)	(27)		(73)	(299)
Immobilisations en cours	360	415		(378)	397
Immobilisations incorporelles de placement	11		(3)	2	10
Autres	1				1
Immeubles de placement	9 521	1 013	(253)	(17)	10 264
Terrains	217	36	(2)	68	319
Constructions	899	18	(15)	45	947
Installations techniques et agencements	1 342	44	(32)	125	1 479
Avances et acomptes	7	28	(1)	(8)	26
Subventions d'investissement	(59)	(15)	10	(8)	(72)
Immobilisations en cours	203	166	(4)	(88)	277
Autres	1 862	166	(80)	122	2 070
Immobilisations corporelles	4 471	443	(124)	256	5 046
Logiciels	555	19	(4)	38	608
Concessions, brevets, licences	89	1	(2)	47	135
Immobilisations en cours	63	66	(1)	(63)	65
Autres immobilisations incorporelles	297	27		7	331
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	124			(8)	116
Immobilisations incorporelles	1 128	113	(7)	21	1 255

21.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2008
Terrains	(7)	(15)		1	(21)
Constructions	(2 074)	(226)	70	105	(2 125)
Installations techniques et agencements	(178)	(9)	1		(186)
Forêts et réserves foncières	(34)	(3)	1	(1)	(37)
Subventions d'investissement	71		3	77	151
Immobilisations incorporelles de placement	(6)	(3)	2		(7)
Autres	4	(23)	3	(12)	(28)
Immeubles de placement	(2 224)	(279)	80	170	(2 253)
Terrains	(1)				(1)
Constructions	(317)	(37)	7	(7)	(354)
Installations techniques et agencements	(690)	(88)	29	(57)	(806)
Autres	(1 021)	(164)	67	(39)	(1 157)
Immobilisations corporelles	(2 029)	(289)	103	(103)	(2 318)
Logiciels	(441)	(79)	3	5	(512)
Concessions, brevets, licences	(44)	(11)	2	(6)	(59)
Immobilisations en cours					-
Autres immobilisations incorporelles	(47)	(23)	8	1	(61)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	(49)	(6)		7	(48)
Immobilisations incorporelles	(581)	(119)	13	7	(680)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2008
Immeubles de placement (*)	7 296	8 011
Immobilisations corporelles	2 442	2 728
Immobilisations incorporelles	547	575
Total	10 285	11 314

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 15 098 M€ au 31 décembre 2008 contre 13 956 M€ au 31 décembre 2007.

Note 22 - Écarts d'acquisition

22.1 - Variations des écarts d'acquisition

	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2008
(en millions d'euros)						
Pôle Caisse des Dépôts	9					9
Pôle Assurance						
Groupe CNP ASSURANCES	451	40			(18)	473
Pôle Immobilier						
Groupe ICADE	130	3	(1)	(1)		131
Pôle Services						
Groupe EGIS	5	6		(1)		11
Groupe TRANSDEV	275	39	(18)	6	(3)	299
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	322			(1)	(26)	295
Total des écarts d'acquisition	1 192	88	(19)	3	(47)	1 217

22.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Pôle Caisse des Dépôts		
SCI ATHOS	9	9
Pôle Assurance		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA	142	142
CAIXA SEGUROS	64	82
AUTRES	59	19
Pôle Immobilier		
FONCIÈRE	34	32
PROMOTION	39	37
SERVICES	58	61
Pôle Services		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
ATELIER DU PAYSAGE	4	
SOFREAVIA	2	2
EAZY PASS LTD	2	
Groupe TRANSDEV		
CONNEXION	107	93
LONDON UNITED	33	43
JOALTO PARTICIPACOES, SGPS	31	
BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED	30	30
LIMOCAR	17	17
SZVB	16	16
ESPACES SA	14	
BOURNEMOUTH TRANSPORT	12	12
TRANSDEV PARIS SUD	11	11
CAIMA	11	21
AUTRES	17	32
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	122
BELPARK BV	60	108
WALIBI WORLD BV	33	
DOLFINARIUM	18	18
GREVIN & CIE SA	14	14
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	
STGM	11	11
AUTRES	38	37
Total des écarts d'acquisition	1 217	1 192

Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ	3 026	2 945
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	1 812	1 673
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	5	12
Dettes à vue	4 843	4 630
Comptes et emprunts à terme	11 561	5 270
Titres et valeurs donnés en pension livrée	6 138	12 536
Dettes rattachées	123	158
Dettes à terme	17 822	17 964
Total des dettes envers les établissements de crédit	22 665	22 594

Note 24 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	31 482	33 140
Dettes rattachées	1	
Comptes ordinaires créditeurs	31 483	33 140
Consignations	3 366	3 344
Comptes créditeurs à terme	4 736	5 540
Titres et valeurs donnés en pension livrée	1 315	287
Autres dettes à terme envers la clientèle	11	2
Dettes rattachées	565	516
Autres dettes	9 993	9 689
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	590	550
Autres dettes d'assurance	255	332
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	845	882
Total des dettes envers la clientèle	42 321	43 711

Note 25 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	20 346	6 079
Dettes rattachées	20	6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	20 366	6 085
Emprunts obligataires et assimilés	2 020	1 739
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	2 020	1 739
Total des dettes représentées par un titre	22 386	7 824

Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	789	625
Charges à payer	27	25
Autres comptes de régularisation	2 433	2 782
Comptes de régularisation	3 249	3 432
Créditeurs divers	949	1 299
Dépôts de garantie	94	95
Dettes fournisseurs	977	957
Autres	3 314	3 766
Passifs divers	5 334	6 117
Total des comptes de régularisation et passifs divers	8 583	9 549

Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	9 282	10 955
Autres contrats d'assurance	25 401	21 805
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	34 683	32 760
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	57 905	55 828
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	187	207
Contrats financiers en UC	4 292	5 697
Passifs relatifs à des contrats financiers	62 384	61 732
Participation aux bénéfices différée passive	144	3 481
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	144	3 481
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	97 211	97 973
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	472	

(1) Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active dans le poste "Comptes de régularisation et actifs divers". Le test de recouvrabilité mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du groupe CNP Assurances à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

Note 28 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2008
Provisions pour engagements sociaux	323	86	(39)	(42)	33	361
Provisions pour risques immobiliers	19	9	(4)			24
Provisions pour risques de contrepartie	79	13	(29)	(6)	33	90
Autres provisions	701	339	(253)	(161)	17	643
Total des provisions	1 122	447	(325)	(209)	83	1 118

Note 29 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie à caractère mutuel	4	4
Titres subordonnés à terme	664	681
Titres subordonnés à durée indéterminée	92	92
Total des dettes subordonnées	760	777

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2008
Dépôts de garantie à caractère mutuel				4
Caisse des Dépôts				4
Titres subordonnés à terme				664
Groupe CNP Assurances				
	mai-99	11.05.2009	4,63 %	162
	avr-01			60
	mai-01	À compter	5,75 % jusqu'en 2011 et	20
	juil-01	du 11.04.2011	Euribor + 1,57 %	20
	déc-01	et jusqu'en 2021	à partir du 11.07.2011	60
	fév-02			40
	avr-02			100
	avr-03	À compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	121
	juin-03	À compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	80
Titres subordonnés à durée indéterminée				92
Groupe CNP Assurances				
	oct-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18
	nov-04	Indéterminée	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	36
	nov-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	37
Total des dettes subordonnées				760

Note 30 - Engagements donnés et reçus

30.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés	47 120	19 354
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	372	48
En faveur de la clientèle	26 424	12 825
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	805	1 677
En faveur de la clientèle	1 822	1 677
Engagements sur titres		
Titres à livrer	403	77
Engagements de souscription FCPR	468	
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	15 097	1 453
En faveur de la clientèle	1 729	1 597
Engagements reçus	25 189	14 647
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	10 082	9 832
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	24	66
Reçus de la clientèle	1 917	1 280
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	654	582
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	2 404	2 654
Reçus de la clientèle	308	233
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	9 800	

(1) Engagement reçu de l'État au profit du FSI.

30.2 - Autres engagements

Le 27 mai 2008, la Caisse des Dépôts a consenti une promesse unilatérale de vente à Séché Environnement portant sur 18% du capital de HIME exerçable jusqu'au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME. Le prix d'exercice est fixé selon les modalités suivantes :

- Exercice au plus tard le 26 mai 2009: 130 M€ augmenté d'un montant assurant à la Caisse des Dépôts un rendement de 8% à compter du 26 avril 2007.
- Exercice à partir du 27 mai 2009: montant le plus élevé entre la somme susvisée et une somme correspondant à une valeur de marché, évaluée par expertise indépendante et comprenant un mécanisme de partage de valeur entre la Caisse des Dépôts et Séché Environnement.

Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Epargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50% de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu'ICIB garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,8 M€. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 5,4 M€.

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 31 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(2 680)	(2 079)
Régimes post-emploi	18	(19)
Avantages à long terme	(44)	(9)
Intéressement et participation	(67)	(51)
Total des charges de personnel	(2 773)	(2 158)

Note 32 - Effectif moyen

	31.12.2008	31.12.2007
France	31 676	28 794
Étranger	22 068	21 947
Total effectif moyen	53 744	50 741

L'augmentation de l'effectif moyen annuel de 3 003 personnes en 2008 provient essentiellement du groupe Transdev pour 2 124 personnes (dont le groupe Espaces SA pour 844 personnes) et du groupe Compagnie des Alpes pour 478 personnes (groupe Sofival pour 130 personnes et impact des saisonniers pour 348 personnes).

Note 33 - Engagements sociaux

33.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dette actuarielle à l'ouverture	317	312
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48	37
Coût financier de l'exercice	12	9
Prestations versées	(18)	(11)
Modification/réduction des régimes	(36)	(19)
Gains/pertes actuariels de l'exercice	10	(42)
Effets des variations de change	(6)	(3)
Effets des variations de périmètre & autres	28	34
Dette actuarielle à la clôture	355	317

33.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(48)	(37)
Coût financier de l'exercice	(12)	(9)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement des services passés	18	19
Amortissement des écarts actuariels		
Effets des réductions ou liquidations de régime	36	20
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(6)	(7)

6. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1- Relations entre les sociétés consolidées du groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

	31.12.2008		31.12.2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits		1 033		33
Autres actifs financiers		993		162
Autres actifs	17		21	1
Total des actifs avec des entités liées	17	2 026	21	196
Dettes		262		1
Autres passifs financiers				
Autres passifs	4		4	
Total des passifs avec des entités liées	4	262	4	1
Engagements donnés	495	10	200	28
Engagements reçus	11	1	12	1
Total des engagements avec des entités liées	506	11	212	29
Intérêts et produits nets assimilés		47		12
Commissions				
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités	1	(1)		1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	43	(1)	42	
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	43	45	42	13

2 - Entités non contrôlées par le groupe

a) Les fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Crédits	152	2
Autres actifs financiers	22	72
Autres actifs	27	2
Total des actifs	201	76
Dettes	1 814	1 674
Autres passifs financiers	4	54
Autres passifs	365	408
Total des passifs	2 183	2 136
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(9)	(14)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	14	14
Produits nets des autres activités	(36)	(64)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	93	70
Résultat brut d'exploitation	62	6

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Crédits	9	1
Autres actifs financiers		
Autres actifs	81	103
Total des actifs	90	104
Dettes	2 953	2 677
Autres passifs financiers		
Autres passifs	23	24
Total des passifs	2 976	2 701
Engagements donnés	82	83
Engagements reçus		
Total des engagements	82	83
Intérêts et produits nets assimilés	(99)	(158)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	1	
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	262	245
Résultat brut d'exploitation	164	87

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers

I - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

1- Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du Comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue deux cas :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui. Bien que n'étant pas un établissement de crédit, la Caisse des Dépôts se réfère aux bonnes pratiques du règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne. Par le décret n° 2009-268

du 9 mars 2009 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, la Caisse des Dépôts sera assujettie au CRB 97-02 à partir du 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre. La Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle de l'application de ce règlement pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

2 - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan Stratégique “Élan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et lutte contre le blanchiment. Il a été mis à jour en juillet 2006.

La Direction des risques et du contrôle interne (DRCI) intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- la base “incidents”, qui recense les incidents et les plans d'action associés ;

- les cartographies de risques opérationnels ;
- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels est effectuée par la DRCI auprès de chacun des métiers de l'Établissement public à un rythme semestriel.

3 - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction des finances et de la stratégie et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements :

- par sa présence dans les Comités des engagements présidés, par le directeur général, et qui se prononce sur tous les engagements du groupe au-delà d'un certain seuil ;
- par sa présence dans les Comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- par sa présence dans le Comité actif/passif mensuel ainsi que dans le Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4 - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALLM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif/passif).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - IDENTIFICATION DES RISQUES

1 - Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'Établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'Établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de spreads de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadéquats ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

h) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2 - Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 30 M€, et par le directeur de la Direction des finances et de la stratégie lorsqu'il est compris entre 10 et 30 M€.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux Comités mensuels actif/passif et aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement cinq ans) des objectifs et des risques

financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.). Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation auparavant traitée dans ces comités relève désormais du Comité

de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la Direction du développement territorial. Par ailleurs, sont également maintenus dans les Comités de provision métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées. Les Comités de provision métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 k€. Ils examinent les stocks compris entre 1,5 M€ et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné.

Le Comité de provision fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 k€ en flux et examine les stocks supérieurs à 4 M€.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le Comité de valorisation de l'activité titres, mis en place fin 2008, a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du groupe. Présidé par le directeur des finances et de la stratégie du groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements comptabilité et pilotage financier, participations & développement, gestion financière et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon les modalités suivantes : concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés. Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition. Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable, que si elle traduit effectivement une perte probable. Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont décrites en détail dans le chapitre des principes comptables.

3 - Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de crise économique que connaissent les marchés depuis l'éclatement de la crise des "subprimes" au second semestre 2007, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi

des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit, et en particulier sur les établissements de crédit, qui sont les contreparties jugées les plus sensibles à la crise.

Globalement, la Section générale de la Caisse des Dépôts n'a recensé aucune exposition directe au marché hypothécaire américain et notamment à son segment "subprimes". À ce jour, hormis une créance de 2 M€ réclamée à Lehman Brothers dans le cadre d'opérations de swaps conclues avec la banque américaine et annulées à la suite de sa faillite, aucun défaut n'a été constaté sur les titres détenus dans les portefeuilles financiers depuis le début de la crise. L'impact sur le résultat du groupe CNP Assurances de la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers s'élève à 220 M€ (soit 88 M€ en contribution groupe Caisse des Dépôts) net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

Le durcissement des conditions d'octroi de crédit par les établissements bancaires et la dégradation de la conjoncture économique ont engendré une baisse des transactions sur le marché immobilier accompagnée d'une réduction des prix.

Ce mouvement s'est traduit pour la Caisse des Dépôts par une baisse sensible des dépôts à vue des notaires en 2008, ces dépôts étant le fruit des transactions immobilières effectuées par les notaires pour le compte de leurs clients.

À noter que la Section générale détient dans une optique de placement des parts d'ABS (Asset Backed Securities) pour un montant total de 1,2 Md€. Ce portefeuille intègre notamment des parts de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities), portant exclusivement sur le marché européen et notées AAA, évaluées selon leur valeur probable de négociation. Par ailleurs la Section générale n'est pas impactée par la crise des banques islandaises et est impactée très marginalement par la fraude Madoff (1M€).

L'évolution négative des indices actions qui a démarré en juin 2007 avec le début de la crise des "subprimes" s'est accélérée en 2008 pour atteindre son paroxysme en octobre 2008 après la faillite de Lehman Brothers aux États-Unis, et le risque systémique qu'elle a fait peser sur le système financier mondial. Cette dégradation du marché actions se traduit, pour la Caisse des Dépôts, par une forte baisse des plus-values latentes de ses portefeuilles d'actions. En effet, une baisse de 10 % des marchés actions aurait un impact négatif de 1 070 M€ (dont 142 M€ sur CNP Assurances) sur les capitaux propres.

a) Risque de crédit
■ Exposition au risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	23 476	27 453
Instruments financiers dérivés de couverture	161	109
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	94 787	83 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 942
Prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 399
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	165 222	153 817
Engagements de financement donnés	26 796	12 873
Engagements de garantie financière donnés	2 629	3 354
Autres engagements donnés	16 585	2 636
Provisions pour engagements donnés		(5)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	46 010	18 858
Total de l'exposition nette	211 232	172 675

* Montants retraités par rapport aux états financiers 2007.

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale de la Caisse des Dépôts et le groupe CNP Assurances :

- au 31 décembre 2007, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 47 % du total et le groupe CNP Assurances 48 % ;

- au 31 décembre 2008, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 52 % du total et le groupe CNP Assurances 44 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCl attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur

une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de "rating". L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif ("add-on") représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

31.12.2008

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	23 476	23 476				23 476
Instruments financiers dérivés de couverture	161	161				161
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	95 043	94 769		274	(256)	94 787
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 654	11 499		155	(8)	11 646
Prêts et créances sur la clientèle	15 795	15 296	15	484	(125)	15 670
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 494	19 482		12	(12)	19 482
Total des actifs financiers	165 623	164 683	15	925	(401)	165 222

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2007

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	27 453	27 453				27 453
Instruments financiers dérivés de couverture	109	109				109
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	83 694	83 694			(12)	83 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 090	4 942		148	(148)	4 942
Prêts et créances sur la clientèle	20 418	19 948	15	455	(186)	20 232
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 399	17 399				17 399
Total des actifs financiers	154 163	153 545	15	603	(346)	153 817

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- > pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - secteur ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes ;
- > pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la "Value at Risk" de marché du portefeuille par secteur ;

- concentration individuelle : par l'indice de Gini et l'indice de Herfindahl ;

> pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des actifs financiers sains par notation de crédit

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
AAA	53 732	49 728
AA	36 464	43 861
A	28 684	16 533
BBB	2 967	2 229
BB	1 545	1 359
B	53	9
< B	41	
Non noté	16 686	18 434
Total des actifs financiers sains	140 172	132 153

■ Ventilation des actifs financiers sains par secteur et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
États & assimilés	464	143
Ressources et industries de base	9	55
Industries généralistes	3	3
Services et biens de consommation cycliques	17	22
Services et biens de consommation non cycliques	2	16
Services aux collectivités	128	111
Sociétés financières	20 463	16 945
Technologies de l'information	1	
Autres	3 424	4 097
Répartition par agent économique des prêts et créances	24 511	21 392
France	82 277	78 838
Autres pays de l'Union européenne	68 557	59 552
Autres pays d'Europe	697	162
Amérique du Nord	6 990	7 850
Amérique centrale et du Sud	1 420	1 504
Afrique et Moyen-Orient	686	20
Asie et Océanie	568	1 362
Autres	3 487	4 257
Répartition par zone géographique des actifs financiers sains	164 682	153 545

c) Risque de liquidité
■ Passifs financiers par durée restant à courir

	31.12.2008						
	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
(en millions d'euros)							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	1	250	798	1 884		2 937
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	13		40	208	288		549
Dettes envers les établissements de crédit	7 336	7 545	1 710	2 538	3 329	46	22 504
Dettes envers la clientèle	30 778	2 758	4 366	192	14	3 862	41 970
Dettes représentées par un titre	12 283	6 444	1 639	3	2 016		22 385
Dettes subordonnées	4		162		502	92	760
Total des passifs financiers	50 418	16 748	8 167	3 739	8 033	4 000	91 105

	31.12.2007						
	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
(en millions d'euros)							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	215		84	184	1 055		1 538
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	12			38	22		72
Dettes envers les établissements de crédit	8 978	5 689	1 948	2 474	3 305	26	22 420
Dettes envers la clientèle	34 512	1 676	2 244	430	2	4 697	43 561
Dettes représentées par un titre	3 044	2 015	1 435	8	1 320		7 822
Dettes subordonnées	5			180	501	92	778
Total des passifs financiers	46 766	9 380	5 711	3 314	6 205	4 815	76 191

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le **groupe CNP Assurances**, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

Les chiffres ci-après correspondent à 100 % du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP Assurances à 40% par intégration proportionnelle.

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	21 151	70 335	65 343	43 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 849	12 190	6 225	2 305
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437	69 584	57 367	46 097	137 639

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	20 999	65 387	65 372	41 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 060	13 927	9 421	3 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	161	726	277	103

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14 349	72 657	56 077	51 159	166 695

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

> pour les portefeuilles actions : au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata. Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance ;

> pour le portefeuille d'arbitrage de taux : une VaR (10 jours, 99%), à l'aide de l'outil Bloomberg.

La VaR ainsi calculée (à horizon 1 an pour les actions et 10 jours pour les taux, dans un intervalle de confiance de 99%) est basée

sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximal à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

En revanche, les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. C'est la raison pour laquelle la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

■ Indicateurs au 31 décembre 2008

	VaR (1 an, 99%)	VaR (10 jours, 99%)
Portefeuilles actions	7 319 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,21 M€

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

	VaR (1 an, 99%)	VaR (10 jours, 99%)
Portefeuilles actions	7 315 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,34 M€

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des cours de bourse. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV (Market Consistent European Embedded Value) aux risques de marché et d'assurance. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP

Assurances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque actions au 31.12.2008

(en millions d'euros)

	Actions – 10%
Impact MCEV	-354

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus- ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une "Value at Risk".

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers trois scénarios :

- scénario 1 : hausse immédiate des taux courts de 100 points de base;
- scénario 2 : hausse de 100 points de base par an, tous les ans pendant trois ans;
- scénario 3 : hausse de 100 points de base pendant six mois puis retour aux conditions initiales.

Ces trois scénarios permettent de mesurer respectivement l'impact d'un choc brusque, d'une tendance sans volatilité, et d'une volatilité sans tendance.

■ Indicateurs au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Année	Sensibilité de la marge globale aux taux courts		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2009	-121,45	-80,38	-83,69
2010	-93,77	-131,04	-50,09
2011	-25,60	-25,60	+6,47

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Année	Sensibilité de la marge globale aux taux courts		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-1,06	-5,39	1,75
2009	-28,11	-43,36	-13,98
2010	-29,11	-73,96	-14,58

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la courbe des taux

de plus ou moins 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêt au 31.12.2008

(en millions d'euros)

	Taux d'intérêt + 100bp	Taux d'intérêt - 100bp
Impact MCEV	-101	-54

e) Risque d'assurance

e.1) Termes et conditions des contrats

■ Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de la durée viagère qui est aléatoire, et du taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent différents types de contrats qui présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'évènement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite. À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, à l'invalidité, à la dépendance, à la santé et au chômage.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

■ Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires.

■ Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

e.2) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ Modèles d'estimation des provisions techniques Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur la maîtrise des périodes inventoriées, la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques, des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les

contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres et du rythme de consommation des provisions.

e.3) Concentration du risque d'assurance

■ Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ; partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

- > Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché ;
- > Portefeuille collectif : l'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré. Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP Assurances au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché.

e.4) Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

■ Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

e.5) Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

■ Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en excédent apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2008 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccords sur les positions prises par la CNP enregistrent une baisse de 8 % par rapport à l'exercice 2007. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 5 %, ce qui porte à 1 672 les procès en cours au 31.12.2008. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2007 (8 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

8. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CAISSE DES DÉPÔTS (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
ALTEAU SA	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
BAC PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	100,00			
DEXIA	EQUI	13,03	13,03			
EIFFAGE	EQUI	20,37	20,37			
FINANCIÈRE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,11	GLOB	100,00	50,11
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)	GLOB	100,00	51,00			
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	40,00	GLOB	100,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOPROL	EQUI	18,75	18,75			
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,68	25,68	EQUI	25,80	25,80
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	23,99	EQUI	23,99	23,99
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	EQUI	20,14	20,14	EQUI	20,00	20,00
HIME ⁽¹⁾	EQUI	38,00	38,00	EQUI	47,00	47,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI AUSTERLITZ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
ATRIUM TOWER	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
BRISTOL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
IBC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
MOMPARK MFC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
MYSLBEK	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
PAIGE INVESTMENTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
WEBC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
Groupe Oséo Financement						
OSEO FINANCEMENT	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AUXICONSEIL	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AUXIFINANCES	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT	EQUI	43,23	31,65	EQUI	43,23	34,70
AVENIR TOURISME	EQUI	43,23	24,25	EQUI	43,23	24,25
COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
OSEO BRETAGNE	EQUI	43,23	38,72	EQUI	43,23	38,72
OSEO GARANTIE	EQUI	43,23	25,88	EQUI	43,23	25,88
OSEO GARANTIE RÉGIONS	EQUI	43,23	13,58	EQUI	43,23	13,59
Groupe Logistis						
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI CLESUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI FRETIN LESQUIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARIS SUD VI	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD BAT D	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN BAT C	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT LAURENT DE MURE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT OUVEN L'AUMÔNE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Capital Investissement						
CDC CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES I	GLOB	100,00	89,90	GLOB	100,00	89,90
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	52,10	GLOB	100,00	51,85
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INNOVATION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	60,48	GLOB	100,00	51,00
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS A	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS B	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FPMEI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	61,15	GLOB	100,00	55,47
Pôle Assurance						
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES ⁽²⁾	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AEP3 SCI	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AEP4 SCI	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AL DENTE 3 3DEC	PROP	40,19	21,86	PROP	40,12	21,67
ASSUR ECUR CROISSANCE				PROP	40,12	40,02
ASSURBAIL	PROP	40,19	39,82	PROP	40,12	39,75
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
BOULE DE NEIGE 3 3DEC	PROP	40,19	24,15	PROP	40,12	23,21
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,19	20,80	PROP	40,12	20,76
CAPPUCCINO 7 3DEC				PROP	40,12	19,89
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CIMO	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP ACP 10 FCP	PROP	40,19	20,08	PROP	40,12	20,04
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	40,19	19,96	PROP	40,12	19,93
CNP ASSUR EURO SI	PROP	40,19	39,82	PROP	40,12	39,71
CNP ASSUR VAL SI				PROP	40,12	35,05
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,19	40,19			
CNP IAM	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP IMMOBILIER	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP MONTP ACT				PROP	40,12	39,92
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,19	30,73	PROP	40,12	30,68
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,19	23,11	PROP	40,12	23,07
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,19	37,78	PROP	40,12	37,71
DOUBLO MONDE 4				PROP	40,12	21,24
ÉCUREUIL PROFIL 30	PROP	40,19	39,38	PROP	40,12	37,79
ÉCUREUIL PROFIL 90	PROP	40,19	22,19	PROP	40,12	21,97
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	PROP	40,19	20,50			
GLOBAL (Portugal)	PROP	40,19	33,57	PROP	40,12	33,51
GLOBAL VIDA (Portugal)	PROP	40,19	33,59	PROP	40,12	33,53
ITV	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	PROP	20,10	20,10	PROP	20,06	20,06
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,19	29,54	PROP	40,12	28,96
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC	PROP	40,19	32,50	PROP	40,12	28,31
LBPAM PROFIL 80 D 5DEC	PROP	40,19	36,29	PROP	40,12	34,36
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,19	20,14			
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	EQUI	4,56	4,56	EQUI	4,55	4,55
PB6	PROP	20,10	20,10	PROP	20,06	20,06
PREVIPOSTE	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
PROGRESSIO 5DEC	PROP	40,19	36,57	PROP	40,12	36,61
SICAC	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,19	39,56	PROP	40,12	32,98

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA ⁽³⁾	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
FONCIÈRE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCES SAS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LOCATIVES (9 sociétés)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 1	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 2	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 3	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	37,29
SERAEL SA	GLOB	100,00	61,81	GLOB	100,00	61,80
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	62,15			
SNC LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
BUREAUX - France						
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	59,04			
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	59,04			
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	20,71	PROP	33,33	20,71
SCI DU 114 AV. DES CHAMPS ÉLYSÉES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 3/5 AV. DE FRIEDLAND	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 31-33 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI ICADE LEO LAGRANGE (ex-VILLEJUIF)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	62,15			
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI MORIZET	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
TOUR DESCARTES				PROP	33,00	20,71
SIIC INVEST						
SIIC INVEST	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
HC INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
SCI MARIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	55,71			
SCI XM CLERMONT FERRAND	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
BUREAUX - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM TURLLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ÉQUIPEMENT PUBLIC ET SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU LARRY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI 2 RUE ROLAND BUTHIER	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI CHARLES MOREAU	GLOB	100,00	62,15			
SCI COMMISSARIAT NICE LES MOULINS				GLOB	100,00	81,07
SCI DE LA VISION				PROP	65,00	56,67
SCI DES CLINIQUES CHIRURGICALES RÉUNIES	GLOB	100,00	62,15			
SCI DU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES				PROP	66,00	57,67
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
PROMOTION						
GROUPE ICADE CAPRI						
ICADE CAPRI (126 sociétés en GLOB)	GLOB			GLOB		
ICADE CAPRI (80 sociétés en PROP)	PROP			PROP		
ICADE CAPRI (18 sociétés en EQUI)	EQUI			EQUI		

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE TERTIAL						
ICADE TERTIAL	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	38,97	GLOB	100,00	38,96
ANTONY PARC II SCI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CLAUDE BERNARD LOT T	PROP	50,00	31,07			
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	47,85	GLOB	100,00	47,85
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI 22/24 RUE DE LAGNY	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	31,69
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	31,07			
SCI ESPACE MARCEAU	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	31,69
SCI MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
ICADE TERTIAL RÉGIONS						
ICADE TERTIAL RÉGIONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	31,07			
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	31,07			
SNC ROBINI	PROP	50,00	31,07			
ICADE G3A						
ICADE G3A	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	37,29			
FRANCE OUEST PROMOTION	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADLEO	GLOB	100,00	41,43	GLOB	100,00	41,43
LES BUREAUX DE L'ILE DE NANTES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI HELENA PARC	GLOB	100,00	31,69			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SNC ILE SEGUIN 6	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SNC SAMICADE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SORIF ICADE LES PORTES D'ESPAGNE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
GETCI				GLOB	100,00	62,14
ICADE SETRHI - SETAE						
ICADE SETRHI - SETAE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE FONCIER DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SAS PARIS NORD-EST ⁽⁴⁾	PROP	80,00	68,64	PROP	80,00	68,64
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	62,15			
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	62,15			
SERVICES						
ICADE PFM						
ICADE EUROGEM	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
FACIMALP SAS	GLOB	100,00	52,82	GLOB	100,00	52,82
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE PROPERTY MANAGEMENT (ex-IGT)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IMOP	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IPORTA SAS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ISIS FM	GLOB	100,00	34,18	GLOB	100,00	34,18
KLEBER FM	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
MONTPARNASSE SERVICES				GLOB	100,00	62,14
PROPERTIA FM				PROP	49,00	30,45
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE ADB	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CABINET VILLA				GLOB	100,00	62,14
EUROCAMPUS	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	37,29
ICADE EUROSTUDIOMES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	62,15			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE CONSEIL						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SERVICES - Espagne						
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	59,04	GLOB	100,00	55,93
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IMSI EUROGEM IBERICA				GLOB	100,00	62,14
RESA	GLOB	100,00	41,64	GLOB	100,00	41,64
SERVICES - Italie						
ICADE ADVISORY (ex-NEWREAL)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE ITALIA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE ITALIA AGENCY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SERVICES - Belgique						
ICADE BENELUX	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
Groupe société nationale immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIÈRE FERRUS				GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS ⁽⁵⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Services						
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
FRANCE						
AÉROPASS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
AIRCAR	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,61
ALPBUS FOURNIER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	45,92	GLOB	100,00	45,92
AMV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	62,76
AUTOCARS BONNAFOUX BREMOND	GLOB	100,00	28,89			
AUTOCARS CHAMBON-GROS	GLOB	100,00	69,62			
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	69,62			
AUTOCARS MARTIN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
C.E.A.T.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
C.T.C.	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	55,69
CAISSE COMMUNE	GLOB	100,00	69,62			
CAP	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CARS DE CHÂTEAU-THIERRY	GLOB	100,00	69,62			
CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CARS DU PAYS DE VALOIS	GLOB	100,00	69,62			
CHAMPAGNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CHARTRES MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CITEBUS 2 RIVES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	63,68	GLOB	100,00	63,68
DRYADE	GLOB	100,00	49,81	GLOB	100,00	48,73
EQUIVAL	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
ESPACES SA	GLOB	100,00	69,62			
EURAILCO	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
EUROPE AUTOCARS	GLOB	100,00	69,60	GLOB	100,00	69,60
HANDILIB	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
INTERVAL	GLOB	100,00	69,56	GLOB	100,00	69,56

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LES CARS MARIETTE	GLOB	100,00	69,62			
MACON BUS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	52,14	GLOB	100,00	52,14
MOULINS MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	67,30	GLOB	100,00	62,65
OPTIMUM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PÔLE ILE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PROGETOURS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
R'ORLY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE SAÔNE ET LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
S.E.G.A.R.	GLOB	100,00	69,62			
S.T.A.B.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
S.T.B.C.	GLOB	100,00	59,24	GLOB	100,00	59,19
SAINT QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI LA TRENTAINE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI 19 RUE DES SOURCES	GLOB	100,00	69,62			
SCI LA MARE MOUREUSE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI LE LUREAU	GLOB	100,00	69,62			
SCI LE PRÉ BOUDROT	PROP	49,00	34,11			
SCI MARAIS DE BELLÈNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SETAO	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,61
SNA AJACCIENS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BRIANÇONNAIS	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	35,50
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE MELDOISE	GLOB	100,00	69,62			
ST BRIEUC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
STA CHALONS	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	55,69
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
T.C.R.M.	EQUI	39,84	27,73	EQUI	39,84	27,73

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
T.C.V.O.	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	35,50
T.I.P.S.	GLOB	100,00	63,36	GLOB	100,00	63,36
TCR AVIGNON	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSAMO	GLOB	100,00	62,51	GLOB	100,00	62,51
TRANSAVOIE	GLOB	100,00	69,27	GLOB	100,00	69,27
TRANSDATA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV FINANCE (ex-COFITREC)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NORD-EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ORLÉANS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANS'L	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,58
TRANSPART	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORT BÉRARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	69,62			
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	58,90
VIENNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VILLENEUVE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62			
VISUAL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES DUNAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES GUICHARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
INTERNATIONAL						
Allemagne						
AV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
AWV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
DILLS REISEN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO GMBH	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
MVB	GLOB	100,00	62,65	PROP	51,00	35,51
RMVB	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
SZ KFZ SERVICE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SZ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSREGIO GMBH	PROP	50,00	26,11	PROP	50,00	26,11
VLD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VREA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VREM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VRL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VRW	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Australie						
BRISBANE FERRIES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
METROLINK VICTORIA	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV AUSTRALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NEW SOUTH WALES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV QUEENSLAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TSL PTY	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV VICTORIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Canada						
2755 4609 QUEBEC INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR ESTRIE INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR ROUSSILLON INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Espagne						
TENEMETRO	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	41,77
TRANSDEV ESPANA SL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Grande-Bretagne						
BLACKBURN BOROUGH TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD BUSES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD HOLDINGS LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD INVESTMENTS LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BOURNEMOUTH TRANSPORT	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BURNLEY & PENDLE TRANSPORT COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO UK PLC	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
HARROGATE & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
HEATHROW COACH SERVICES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
KEIGHLEY & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE UNITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON SOVEREIGN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED BUSWAYS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
RATP PROJECT UK	PROP	50,00	34,81			
SOVEREIGN BUS & COACH COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
STANWELL BUSES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV EDINBURGH TRAM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV YORK LTD	GLOB	100,00	69,62			
TRAVELSPEED LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
WELWYN & HATFIELD LINE BUS COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Italie						
ADDA TRANSPORTI S.C.A.R.L.				PROP	40,00	24,78
AGI (Auto Guidovie Italiane)				PROP	40,00	27,85
ALA MOBILITA'				PROP	40,00	21,44
ALA VIAGGI				PROP	40,00	27,85
AMT	PROP	41,00	28,54	PROP	41,00	28,54
BETA VIAGGI				PROP	40,00	27,85
CREMA MOBILITA'				PROP	40,00	17,82
DOLOMITI BUS SPA	PROP	39,50	27,50	PROP	40,00	11,00
GIROBUS VIAGGI				PROP	40,00	27,85
TAG	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	67,53
TRANSDEV ITALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Pays-Bas						
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	52,21	GLOB	100,00	52,21
CONNEXION HOLDING	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
AMBULANCEDIENST KENNEMERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	34,81			
BESLOTEN VERVOER UTRECHT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CARMAR SCHADEHERSTEL	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CITAX	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION FINANCE	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION INTERNATIONAL	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION OPENBAARVERVOER (PT)	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PARTICIPATIES	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TAXI SERVICES	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TOURS	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VASTGOED	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VLOOT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CV ACTIVA WEERT	GLOB	100,00	34,46	GLOB	100,00	34,46
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
GEBR. ZOET AMBULANCE	GLOB	100,00	34,81			
GVU	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES GROEP	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES ROL- EN VASTGOED	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
LIMLINK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
MOBINET UTRECHT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO EXPRESS	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO NET	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO STEBO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO TECHNIEK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
P.G.W. JANSSEN HOLDING	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
REDERIJ NACO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
REISINFORMATIEGROEP	EQUI	32,80	11,42	EQUI	32,80	11,42
ROLINE	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	50,00	17,40	EQUI	50,00	17,40
SPEEDWELL REISBUREAUX	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TAXI HARDERWIJK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TECHNO SERVICE NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TRANS LINK SYSTEMS				EQUI	20,00	6,96
TSN DEUTSCHLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
WATERBUS	GLOB	100,00	22,80	GLOB	100,00	22,80
WIO OPLEIDINGEN EN TRAININGEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
Portugal						
ALPENDURADA, VIAGENS E TURISMO	PROP	50,00	34,81			
ANTONIO DA CRUZ E JOAO DIAS NEVES	PROP	50,00	34,81			
ASDOURO - TRANSPORTES RODOVIARIOS DO DOURO	PROP	50,00	34,81			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTO MONDINENSE	PROP	50,00	34,81			
AUTO VIACA ALMEIDA E FILHOS	PROP	50,00	34,81			
AUTO VIACA AVEIRENSE	PROP	50,00	34,81			
CAIMA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
CALCADA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
CHARLINE	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
DOMINGOS DA CUNHA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
EMPRESA AUTOMOBILISTICA DE VIACAO E TURISMO	PROP	50,00	34,81			
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	PROP	50,00	34,81			
EMPRESA DE VIACAO BEIRA DOURO	PROP	50,00	34,81			
HOLDING JOALTO TRANSDEV, SGPS	PROP	50,00	34,81			
JOALGEST, PRESTACAO DE SERVICOS, GESTAO E PARTICIPACOES	PROP	50,00	34,81			
JOALTO PARTICIPACOES, SGPS	PROP	50,00	34,81			
JOALTO, RODOVIARIA DAS BEIRAS	PROP	50,00	34,81			
JOAQUIM GUEDES, FILHO E GENROS	PROP	50,00	34,81			
JOSE RODRIGUES FONTES E LOURENCO SILVA GRANJA	PROP	50,00	34,81			
JOSE VIEIRA PINTO, MENDES, PAIVA E CORREIA	PROP	50,00	34,81			
RODOVIARIA D' ENTRE DOURO E MINHO (REDM)	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	67,29
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	PROP	50,00	34,81			
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL)	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	65,77
S2M	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	41,77
SOARES OLIVEIRA	PROP	50,00	34,81			
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	65,77
TRANSCOVILHA - EMPRESA DE TRANSPORTES URBANOS DA COVILHA	PROP	50,00	34,81			
TRANSCOVIZELA, TRANSPORTES PUBLICOS	PROP	50,00	34,81			
TRANSDEV MOBILIDADE (ex-TMP)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS (ex-TPT-SGPS)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
UNIDADE MECANICA JOALTO	PROP	50,00	34,81			
VIUVA CARNEIRO E FILHOS	PROP	50,00	34,81			
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
DOMAINES SKIABLES						
ALETSCH RIEDERALP BERGBAHNEN AG (Suisse)				EQUI	20,82	8,29
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,14			
CIEL SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)	EQUI	29,81	11,67	EQUI	29,81	11,87
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	31,69	GLOB	100,00	32,23
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA	GLOB	100,00	31,68	GLOB	100,00	32,22
GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI	33,47	13,10	EQUI	33,47	13,32
MERIBEL ALPINA SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	GLOB	100,00	16,30	GLOB	100,00	16,57
SELALP SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	37,87
SERRE CHEVALIER 1350 SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SERRE CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	38,01	GLOB	100,00	36,63
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,68	GLOB	100,00	32,22
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,28	GLOB	100,00	37,04
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	31,95	GLOB	100,00	32,50
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	31,95	GLOB	100,00	32,49
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,44	GLOB	100,00	30,96
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	38,01	GLOB	100,00	36,63

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
TÉLÉVERBIER SA (Suisse)	EQUI	20,30	7,94	EQUI	20,30	8,08
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PARCS DE LOISIRS						
AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BAGATELLE SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS - LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
COFILO SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
ÉCOBIOGESTION SAS ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	40,97	GLOB	100,00	41,61
ECOPARCS SA	EQUI	35,15	35,15	EQUI	34,88	34,88
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GREVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GREVIN & CIE TOURAINE SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GRÉVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
MUSÉE GRÉVIN SA	GLOB	100,00	37,53	GLOB	100,00	38,17
P2P WEB SAS	GLOB	100,00	39,14			
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	20,06
SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS ⁽⁷⁾	GLOB	100,00	68,96	GLOB	100,00	69,30
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
A.C.I.	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
ACOUSTB	GLOB	100,00	59,41	GLOB	100,00	59,41
AIRPORT AÉRONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
ATELIER DU PAYSAGE	GLOB	100,00	99,99			
BETEREM INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETURE INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AMÉNAGEMENT	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,98
EGIS AVIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BCEOM INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS BDPA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS EAU	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EST INFRA INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
MFI SAS	EQUI	33,34	33,34	EQUI	33,34	33,34
MUTATIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OUEST INFRA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SATEC	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SEGAP SA	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
SEP A28				PROP	65,00	65,00
SEP A88	PROP	70,00	70,00			
SERALP INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SLI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SOFREAVIA-SERVICE SA	GLOB	100,00	99,97	GLOB	100,00	99,97
SUD OUEST INFRA	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,98
URBANISME ET ACOUSTIQUE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,98
ÉTRANGER						
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	40,00			
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	19,00	EQUI	19,00	19,00
AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne)	PROP	56,00	56,00	PROP	56,00	56,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00	PROP	36,00	36,00
CEL TRAK (Irlande)	EQUI	22,22	22,22	EQUI	22,22	22,22
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00			
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIQUE (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	99,93	GLOB	100,00	99,92
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INDIA (Inde)	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS POLAND (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS PROJET IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	86,04			
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	49,50	49,50	PROP	49,50	49,50
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEMALY IRLANDE (Irlande)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
STALEXPORT TRANSROUTE (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE INTERNATIONAL CANADA (Canada)	GLOB	100,00	100,00			
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	39,87	39,87	EQUI	40,00	40,00

1) HIME est également détenue à 33% par le groupe Sèché Environnement.

(2) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40 % avant retraitement des actions propres CNP.

(3) Icade SA : taux d'intérêt de 61,58 % avant retraitement des actions propres Icade.

(4) SAS Paris Nord-Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(5) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).

(6) Ecobiogestion : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (97 %) et la Caisse des Dépôts (3 %).

(7) SMVP : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (51 %) et la Caisse des Dépôts (49 %).

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

La crise financière et économique qui s'est notamment traduite par la très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés

actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites au paragraphe II « Impacts des marchés financiers sur l'année 2008 » de la partie 1 « Faits marquants de l'exercice » et au paragraphe « Base de préparation des états financiers » de la partie 2 « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Estimations comptables

> Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des dépôts et consignations procède à un test de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III.2 et III.8 de la note « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » de l'annexe. Ces tests de dépréciation ont conduit à la constatation de dépréciations (Notes 20 et 22).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

> Activités d'assurances

Certains postes techniques propres aux activités d'assurances, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée présentées au paragraphe III.13 de la note « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe », et en notes 18 et 27 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés et nous nous sommes assurés de leur cohérence d'ensemble.

> Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III 1.1 de la note «Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe» et notes 4 et 13 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse durable ainsi qu'une diminution significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dettes lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars






Catherine Pariset

Bruno Tesnière

Guillaume Potel

Denis Grison

Comptes annuels

de la Section générale

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 30 mars 2009

sommaire

Bilan	96
Hors-bilan	97
Compte de résultat	98
Notes annexes aux états financiers	99

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		13377	13414
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		3	5
Effets publics et valeurs assimilées	3	2936	9653
Créances sur les établissements de crédit	1	10438	3756
Opérations avec la clientèle	2	9952	14648
Comptes ordinaires débiteurs		1369	576
Autres concours à la clientèle		8583	14072
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		60591	53386
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	46356	38729
Actions et autres titres à revenu variable	3	14235	14657
Participations	4	13877	12959
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	2668	2374
Comptes de régularisation et actifs divers	6	3002	2984
Total actif		103 467	99 765
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		16080	16706
Dettes envers les établissements de crédit	7	16080	16706
Opérations avec la clientèle	8	41 421	42 716
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		31 343	33 030
Autres dettes envers la clientèle		10 078	9 686
Dettes représentées par un titre	9	22 470	6 839
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		22 470	6 839
Comptes de régularisation et passifs divers	10	4 597	11 225
Provisions	11	1 393	1 771
Dépôts de garantie		4	5
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	12	473	473
Capitaux propres (hors FRBG)	12	17 029	20 030
Réserves et autres		19 201	11 123
Résultat de l'exercice		(2 172)	8 907
Total passif		103 467	99 765

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	26 844	12 929
En faveur d'établissements de crédit	372	48
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	26 472	12 881
Engagements de garantie	2 115	2 531
En faveur d'établissements de crédit	805	1 677
En faveur de la clientèle	1 310	854
Engagements sur titres	871	77
Titres à livrer	403	77
Engagements de souscriptions FCPR	468	
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement	10 058	9 787
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	10 058	9 787
Engagements de garantie	1 110	1 022
Reçus d'établissements de crédit	24	66
Reçus de la clientèle	1 069	939
Reçus de l'État et assimilés	17	17
Engagements sur titres	655	613
Titres à recevoir	655	613
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ^{(3) (4)}	22 026	343
Autres engagements reçus ⁽⁵⁾	10 202	12

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 24,7 Md€ (11,5 Md€ au 31 décembre 2007) correspondant à l'autorisation de 31 Md€ diminuée de l'utilisation de 6,3 Md€ au 31 décembre 2008.

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) Dont engagement donné par la Caisse des Dépôts à souscrire à une augmentation de capital et à effectuer des apports en nature au profit du FSI pour un montant de 10,2 Md€ (cf. faits marquants).

(4) Dont nantissement donné en faveur de la Banque de France pour 11,7 Md€.

(5) Correspondent aux titres à recevoir du FSI en contrepartie des engagements donnés.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		2 716	2 547
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	269	251
Opérations avec la clientèle	20	854	643
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 474	1 611
Autres intérêts et produits assimilés	22	119	42
Intérêts et charges assimilées		(2 035)	(1 854)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(671)	(827)
Opérations avec la clientèle	20	(753)	(726)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(501)	(262)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(110)	(39)
Revenus des titres à revenu variable	23	1 303	1 004
Commissions (produits)	24	22	17
Commissions (charges)	24	(38)	(41)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	18	66
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	(1 590)	1 695
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	(89)	(241)
Produit net bancaire		307	3 193
Charges générales d'exploitation	28	(328)	(282)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	29	(68)	(59)
Résultat brut d'exploitation		(89)	2 852
Coût du risque	30	6	(18)
Résultat d'exploitation		(83)	2 834
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(2 106)	6 861
Résultat courant avant impôts		(2 189)	9 695
Résultat exceptionnel			(1)
Impôts sur les bénéfices	32	17	(787)
Résultat net		(2 172)	8 907

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Loi de modernisation de l'économie

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 vise à améliorer la gouvernance en renforçant la présence parlementaire à la Commission de surveillance. Elle précise également le cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et formalise son rôle en tant qu'investisseur avisé à long terme, investisseur dans les missions d'intérêt général et dans ses activités de mandataire. En outre, la Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle du respect de la réglementation bancaire pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

II - Impacts de la crise financière

2008 aura été l'année de tous les chocs : choc issu de la crise financière, amorcée à l'été 2007 et qui a pris une dimension systémique à l'automne ; choc immobilier qui s'est intensifié aux États-Unis et s'est propagé à l'Europe ; choc des matières premières enfin, avec une hausse historique des prix de l'énergie au premier semestre suivie d'une chute tout aussi spectaculaire ensuite : en l'espace d'une année, le prix du pétrole sera passé de 97 dollars à 147 dollars pour terminer à 35 dollars.

L'événement marquant aura été incontestablement la faillite de la 4^e banque d'affaires mondiale, Lehman Brothers, au mois de septembre. À partir de cette date, la crise financière s'est aggravée, entraînant l'interruption totale du fonctionnement du marché interbancaire et, par voie de conséquence, le financement de l'économie.

La baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres.

Dans un contexte boursier particulièrement difficile en 2008, la Caisse des Dépôts a enregistré une dépréciation nette globale de 1 396,9 M€ sur son portefeuille d'actions cotées.

La forte chute des valeurs boursières fin 2008 a également pour impact la diminution des plus et moins-values latentes nettes, en constatant désormais une perte latente de 2 Md€ contre une plus-value latente de 7 Md€ en 2007.

III - Création du Fonds stratégique d'investissement

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé au cours du 4^e trimestre 2008, il est destiné notamment à prendre des participations au sein du capital de grandes sociétés cotées afin d'en stabiliser l'actionnariat, de sociétés en développement qui exercent des

activités clés ou en intervenant dans des secteurs stratégiques et de petites et moyennes entreprises de croissance.

À cette fin, la Caisse des Dépôts et la République française représentée par l'Agence des Participations de l'État ont conclu le 19 décembre 2008 un protocole d'investissement afin de définir la structure et la composition des organes d'administration et de direction de la société et fixer les lignes directrices relatives à l'organisation des apports respectifs des parties, en espèces et en nature au profit de la société.

Ainsi, la Caisse des Dépôts et l'État détiennent respectivement une participation représentant 51 % et 49 % du capital et des droits de vote de la société anonyme Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration du Fonds stratégique d'investissement présidé par Monsieur Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts a désigné Monsieur Gilles Michel, directeur général du Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration est composé de sept membres :

- > deux administrateurs nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts, le directeur général de la Caisse des Dépôts et la Caisse des Dépôts représentée par un représentant permanent ;
- > deux administrateurs représentant l'État ;
- > deux personnalités qualifiées nommées sur proposition de la Caisse des Dépôts ;
- > une personnalité qualifiée nommée sur proposition de l'État.

La Caisse des Dépôts et l'État se sont engagés d'une part à souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite de 6 Md€, soit 3,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 2,9 Md€ pour l'État, et d'autre part à effectuer des apports en nature au profit du FSI à hauteur d'un montant total de 14 Md€ au plus tard le 31 juillet 2009, soit 7,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 6,9 Md€ pour l'État.

IV - Eiffage

La Caisse des Dépôts a acquis 10,95 % du capital d'Eiffage au prix de 62 euros par action ce qui porte sa participation en capital à 19,8 % environ pour un montant de 1 154 M€. Les titres ont été transférés de la catégorie "titres d'activité de portefeuille" à celle de "titres de participation". Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 0,5 Md€ a été comptabilisée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2008.

V - Souscription à l'augmentation de capital de Dexia

Le 30 septembre 2008, Dexia a réalisé une augmentation de capital de 6 Md€ souscrite par les États belge et français et les principaux actionnaires dont la Caisse des Dépôts.

L'augmentation de capital visait deux objectifs, renforcer les capitaux propres compte tenu des risques de dépréciation d'actifs à court

terme et soutenir la confiance par l'engagement des actionnaires existants et l'entrée au capital des États français et belge.

La Caisse des Dépôts – Section générale –, en tant qu'actionnaire, a apporté 1,3 Md€ à Dexia en souscrivant à l'augmentation de capital. À l'issue de cette opération, la participation de la Caisse des Dépôts dans le capital de Dexia est passée à 13 %.

Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 1,5 Md€ a été comptabilisée sur la base de la valeur d'utilité dans le cadre du processus d'évaluation du titre.

VI - Cession de 9 % du capital de la société Holding d'investissement dans les métiers de l'environnement (HIME)

La Caisse des Dépôts a cédé le 3 octobre 2008 à CUBE Four 9 % du capital de HIME, société holding du groupe Saur.

À ce jour, le capital de HIME est réparti entre quatre actionnaires : la Caisse des Dépôts (38 %), Séché Environnement (33 %), Axa Private Equity (17 %) et CUBE Four (12 %). Cette opération vise à stabiliser le capital de Saur autour d'actionnaires de long terme partageant le même projet de créer un nouvel acteur dans les métiers de services à l'environnement en France.

VII - Nouvelles mesures financées sur fonds propres

La Caisse des Dépôts a décidé de soutenir l'effort des établissements hospitaliers qui souhaitent atteindre la norme haute qualité environnementale (HQE), en leur accordant une réduction supplémentaire du taux d'intérêt d'emprunt de 0,3 % (30 points de base).

Cette mesure, financée sur les fonds propres de la Caisse des Dépôts, porte sur une enveloppe de 225 M€ et se traduit par un effort financier de 9 M€.

Globalement, ces établissements bénéficieront d'une économie de près de 6 % du montant emprunté, permettant de couvrir les surinvestissements liés à la démarche HQE.

La convention Agir pour l'emploi, signée le 18 mars 2008, entre la Caisse des Dépôts et l'État, prévoit, dans le cadre des mesures d'aide à la création d'entreprises, la mise en place de prêts à taux zéro, de type "prêts d'honneur". Cette mesure appelée EDEN-NACRE porte sur une enveloppe de 350 M€ mobilisable entre 2008 et 2012. La Caisse des Dépôts s'est engagée à prendre en charge sur ses fonds propres l'écart entre le coût de la ressource sur Livret A et 1,5 %, soit un coût estimé à 63 M€ au 31 décembre 2008.

VIII - Accord-cadre 2009-2011

La Caisse des Dépôts a conclu un nouvel accord-cadre couvrant la période 2009-2011 avec les organisations syndicales représentatives des personnels. Il a donné lieu à l'évaluation de nouveaux engagements sociaux, comptabilisés selon les principes comptables mentionnés dans les principes d'élaboration des comptes. Le montant des provisions relatives aux engagements de cet accord-cadre s'élève à 37,8 M€ au 31 décembre 2008 et 11,2 M€ restent à étaler sur 3 ans.

IX - Évolution de la fiscalité

Le taux d'imposition relatif aux plus-values de cession de titres cotés de sociétés à prépondérance immobilière a été porté de 17,04 % à 19,63 % dans la loi de finances 2009.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2007, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

Transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement"

Le règlement n° 2008-17 du CRC, modifiant les dispositions relatives aux conditions de transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" du règlement n° 90-01 du CRBF, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2008.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- Les titres inscrits dans la catégorie "titres de transaction" qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme, peuvent être, au choix de l'établissement, transférés en dehors de cette catégorie dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

a) dans les situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres sont inscrits dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'établissement ;
b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils sont transférés dans la catégorie "titres de placement" ou dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions de chaque catégorie concernée étant applicables à la date du transfert.

- Les titres initialement inscrits dans la catégorie "titres de placement" peuvent être transférés dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions relatives à cette catégorie étant applicables à la date de transfert, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Aucun de ces reclassements prévus n'a été réalisé par la section générale au 31 décembre 2008.

Ces nouvelles dispositions sont donc sans impact sur les états financiers au 31 décembre 2008.

II - Changement d'estimation comptable

Une étude a été menée, auprès des associations accordant des prêts d'honneur, sur le taux de dépréciation et de sinistralité constaté sur les prêts d'honneur. Les résultats de cette étude ont permis, pour l'exercice 2008, d'affiner les taux appliqués dans la détermination du montant des dépréciations relatives aux apports remboursables avec droits de reprise octroyés par l'Établissement public à ces associations.

Ce changement dans les modalités de détermination du montant de dépréciation de ces apports constitue un changement d'estimation comptable, qui s'applique de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2008.

Ce changement d'estimation comptable a conduit à reprendre, par résultat, les dépréciations constatées sur les apports octroyés par l'Établissement public à hauteur de 48 M€ au 31 décembre 2008.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change

à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée,

l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément aux règlements du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-17 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un

profil récent de prise de bénéfices à court terme, peuvent être, au choix de l'établissement, transférés en dehors de cette catégorie dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans les situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres sont inscrits dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'Établissement public ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'Établissement public a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils sont transférés dans la catégorie "titres de placement" ou dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions de chaque catégorie concernée étant applicables à la date du transfert.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les titres initialement inscrits dans la catégorie "titres de placement" peuvent être transférés dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions relatives à cette catégorie étant applicables à la date de transfert, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

- > actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- > bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement", avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres de transaction et de placement qui ont été reclassés dans la catégorie "titres d'investissement" sont identifiés au sein de ce portefeuille.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment :

- en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- en cas de cession ou transfert de titres de transaction ou de placement, préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, et redevenus négociables sur un marché actif.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille

selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

5 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégorie d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente,

les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

7 - Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

8 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

9 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne.

2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord-cadre 2009-2011.

3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

11 - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus du nouvel accord-cadre 2009-2011, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les

effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

13 - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2008 :

- à 34,43 %, contribution sociale incluse, pour le taux de droit commun identique au 31 décembre 2007 ;
- à 15,5 %, contribution sociale incluse, pour le taux réduit long terme comprenant notamment les cessions et certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 17,04 %, contribution sociale incluse, pour les plus-values de cession long terme sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées ; ce taux ayant été relevé à 19,63 % pour les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009, il est applicable dès 2008 pour les opérations en sursis d'imposition ;
- à 1,72 % pour les plus-values de cession long terme de titres de participation au sens comptable et fiscal (exclusion faite des TSPI) identique au 31 décembre 2007.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur des titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein. Pour les titres détenus depuis plus de deux ans et à plus de 5 %, le taux applicable est 1,72 %.

14 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	6 007	3 085
Intérêts courus	19	16
Créances sur les établissements de crédit à vue	6 026	3 101
Crédits de trésorerie	4 071	575
Capital et assimilé ⁽¹⁾	4 068	574
Créances douteuses	148	138
Dépréciations	(148)	(138)
Intérêts courus	3	1
Titres reçus en pension livrée	341	80
Capital et assimilé ⁽²⁾	341	80
Crédit divers		
Créances douteuses	8	10
Dépréciations	(8)	(10)
Créances sur les établissements de crédit à terme	4 412	655
Créances sur les établissements de crédit	10 438	3 756

(1) Augmentation de 3,5 Md€ des prêts cash dont 1 Md€ envers Dexia.

(2) Dont 150 M€ d'encours de titres reçus en pension livrée avec les fonds d'épargne (néant au 31 décembre 2007).

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires de la clientèle	1 368	550
Créances douteuses	6	5
Dépréciations	(6)	(5)
Intérêts courus ⁽¹⁾	1	26
Comptes ordinaires débiteurs à vue	1 369	576
Crédits de trésorerie	6 500	12 200
Capital et assimilé ^{(1) (2)}	6 478	12 193
Créances douteuses	12	16
Dépréciations	(5)	(9)
Intérêts courus	15	
Titres reçus en pension livrée		50
Titres reçus en pension livrée		50
Crédits divers	970	811
Clientèle financière	19	21
Capital et assimilé	887	780
Créances douteuses	131	123
Dépréciations	(75)	(119)
Intérêts courus	8	6
Crédits à l'équipement	551	422
Capital et assimilé	545	416
Créances douteuses	5	8
Dépréciations	(3)	(5)
Intérêts courus	4	3
Crédits au logement	514	512
Capital et assimilé	511	508
Créances douteuses	4	5
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	2	2
Prêts subordonnés	48	77
Capital et assimilé	47	77
Créances douteuses	2	
Dépréciations	(1)	
Intérêts courus		
Autres concours à la clientèle à terme	8 583	14 072
Opérations avec la clientèle	9 952	14 648

(1) Au 31 décembre 2008, reclassement des intérêts perçus de l'ACOSS en intérêts de crédit de trésorerie, classés précédemment en intérêts courus sur comptes ordinaires débiteurs à vue.

(2) Dont 6 310 M€ d'avance à l'ACOSS intérêts courus compris (11 561 M€ au 31 décembre 2007).

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2008					31.12.2007				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	361	114	1 667		2 142	7 718		1 884		9 602
- fonds d'État	361	114	1 158		1 633	6 500		1 325		7 825
- bons du Trésor			509		509	1 218		559		1 777
Titres prêtés (fonds d'État)	794				794	51				51
Effets publics et valeurs assimilées	1 155	114	1 667		2 936	7 769		1 884		9 653
Obligations	552	680	12 365		13 597	348	539	10 408		11 295
Autres titres à revenu fixe	584	27 111	5 064		32 759	778	21 996	3 644		26 418
Titres prêtés								1 016		1 016
- obligations								885		885
- autres titres à revenu fixe								131		131
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136	27 791	17 429		46 356	1 126	22 535	15 068		38 729
Actions		1 184		10 922	12 106		1 225		11 331	12 556
OPCVM		741		(19)	722		791		4	795
Titres prêtés										
Autres titres à revenu variable		352		1 055	1 407		421		885	1 306
Actions et autres titres à revenu variable		2 277		11 958	14 235		2 437		12 220	14 657
Total par type de portefeuille	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527	8 895	24 972	16 952	12 220	63 039

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2008					31.12.2007				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 155	114	1 667		2 936	7 769		1 884		9 653
Valeur brute	1 155	113	1 633		2 901	7 769		1 845		9 614
Primes/décotes			(2)		(2)			1		1
Créances rattachées		1	36		37			38		38
Dépréciations										
Valeur de marché	1 155	118	1 773		3 046	7 769		1 922		9 691
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136	27 791	17 429		46 356	1 126	22 535	15 068		38 729
Valeur brute	1 136	27 862	17 104		46 102	1 126	22 450	14 721		38 297
Primes/décotes		(19)	(90)		(109)		(7)	(18)		(25)
Créances rattachées		141	415		556		122	365		487
Dépréciations		(193)			(193)		(30)			(30)
Valeur de marché	1 136	27 855	17 929		46 920	1 126	22 532	14 971		38 629
Actions et autres titres à revenu variable		2 277		11 958	14 235		2 437		12 220	14 657
Valeur brute		3 022		14 036	17 058		2 586		13 160	15 746
Créances rattachées		1		10	11				2	2
Dépréciations		(746)		(2 088)	(2 834)		(149)		(942)	(1 091)
Valeur de marché		2 369		12 317	14 686		3 204		19 742	22 946
Total du portefeuille titres	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527	8 895	24 972	16 952	12 220	63 039

Note 4a - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2007	
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participation supérieurs à 150 M€					
ICADE*	61,6	3 030		3 030	3 030
DEXIA*	13,0	2 859	(1 481)	1 378	1 592
CNP ASSURANCES*	40,0	1 479		1 479	1 479
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	1 364		1 364	1 247
EIFFAGE*	19,8	1 154	(477)	677	
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE	100,0	1 000		1 000	700
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	963		963	963
AREVA	3,6	360		360	360
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST	100,0	351		351	351
HIME	38,0	297		297	350
BAC PARTICIPATIONS (ex-GALAXY FUND MANAGEMENT)	100,0	254		254	254
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	236		236	236
SÉCHÉ*	20,0	208	(132)	76	208
TRANSDEV	43,9	204		204	204
HOLDING INFRASTRUCTURE TRANSPORTS	10,0	204		204	204
OSEO FINANCEMENT	42,8	194		194	194
Sous-total des principales participations		14 157	(2 090)	12 067	11 372
Autres titres de participation, avances et créances		1 967	(157)	1 810	1 587
Total des participations, avances et créances		16 124	(2 247)	13 877	12 959

(*) Participations cotées.

Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmen- tations ⁽¹⁾	Diminutions	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2008
Titres de participation	12 652	332	(84)	522	13 422
Valeur brute	12 759	2 455	(99)	522	15 637
- participations et autres titres détenus à long terme	3 640	137	(72)	(1 844)	1 861
- parts dans les entreprises liées	9 119	2 318	(27)	2 366	13 776
Provisions pour dépréciation	(107)	(2 123)	15		(2 215)
- participations et autres titres détenus à long terme	(101)	(34)	15		(120)
- parts dans les entreprises liées	(6)	(2 089)			(2 095)
Avances et créances rattachées	307	915	(766)	(1)	455
Valeur brute	336	926	(774)	(1)	487
- participations et autres titres détenus à long terme	302	796	(676)	(1)	421
- parts dans les entreprises liées	34	130	(98)		66
Provisions pour dépréciation	(29)	(11)	8		(32)
- participations et autres titres détenus à long terme	(22)	(11)	8		(25)
- parts dans les entreprises liées	(7)				(7)
Participations	12 959	1 247	(850)	521	13 877

(1) S'explique essentiellement par la souscription dans le capital de Dexia pour le montant de 1,3 Md€.

(2) S'explique principalement par le transfert en 2008 des titres Eiffage du portefeuille TAP (Titres de l'activité de portefeuille) vers le portefeuille des titres de participations consolidés pour 521 M€.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2008			31.12.2007		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	533	(272)	261	521	(265)	256
Immobilisations de placement	2 491	(251)	2 240	2 141	(188)	1 953
- immobilisations en cours	16		16	11		11
- terrains et immeubles	381	(172)	209	373	(163)	210
- forêts et réserves foncières	21		21	19		19
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	2 073	(79)	1 994	1 738	(25)	1 713
Immobilisations corporelles	3 024	(523)	2 501	2 662	(453)	2 209
Concessions, licences, brevets	358	(299)	59	303	(245)	58
Autres immobilisations	108		108	107		107
Immobilisations incorporelles	466	(299)	167	410	(245)	165
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 490	(822)	2 668	3 072	(698)	2 374

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

	Net au 31.12.2007	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2008
(en millions d'euros)					
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	521	24	(12)		533
Amortissements et dépréciations	(265)	(13)	6		(272)
Immobilisations corporelles d'exploitation	256	11	(6)		261
Immobilisations corporelles de placement brutes	2 141	1 098	(749)	1	2 491
Amortissements et dépréciations	(188)	(66)	3		(251)
Immobilisations corporelles de placement	1 953	1 032	(746)	1	2 240
Immobilisations incorporelles brutes	410	62	(4)	(2)	466
Amortissements et dépréciations	(245)	(58)	2	2	(299)
Immobilisations incorporelles	165	4	(2)		167
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 374	1 047	(754)	1	2 668

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges à répartir sur plusieurs exercices	68	63
Charges constatées d'avance	68	31
Produits à recevoir	89	126
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	64	(11)
Débiteurs divers et autres comptes de régularisation	2 674	2 739
Créances douteuses sur opérations diverses	4	7
Stocks et assimilés (Forêts)	40	36
Intérêts courus		1
Dépréciations des actifs divers	(5)	(8)
Comptes de régularisation et actifs divers	3 002	2 984

Note 7- Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	2 499	2 372
Comptes courants des fonds d'épargne	1 812	1 674
Intérêts courus	3	9
Dettes envers les établissements de crédit à vue	4 314	4 055
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾	5 579	26
Titres donnés en pension livrée	6 138	12 535
Intérêts courus	49	90
Dettes envers les établissements de crédit à terme	11 766	12 651
Dettes envers les établissements de crédit	16 080	16 706

(1) Emprunt auprès de la Banque de France pour un montant de 4 311 M€.

Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	31 342	33 030
Intérêts courus	1	
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	31 343	33 030
Consignations	3 366	3 344
Comptes créditeurs à terme	4 823	5 407
Titres donnés en pension livrée	1 315	417
Autres sommes dues à la clientèle	11	2
Intérêts courus	563	516
Autres dettes envers la clientèle	10 078	9 686
Opérations avec la clientèle	41 421	42 716

(1) Le stock de 31 342 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 19 545 M€ (23 702 M€ au 31 décembre 2007), des mandataires judiciaires pour 4 612 M€ (4 735 M€ au 31 décembre 2007), du compte FRR pour 2 715 M€ (1 261 M€ au 31 décembre 2007) et des fonds gérés pour 272 M€ (144 M€ au 31 décembre 2007).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Bons à moyen terme négociables (BMTN) ⁽¹⁾	13 707	5 048
Autres titres de créances négociables émis (TCN) ⁽¹⁾	8 697	1 782
Dettes rattachées	66	9
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	22 470	6 839
Dettes représentées par un titre	22 470	6 839

(1) Lors de la crise financière, la Caisse des Dépôts a augmenté ses liquidités via l'émission de titres négociables à court terme BMTN et TCN au second semestre 2008.

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	315	124
Charges à payer	51	25
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	986	13
Dettes de titres ⁽¹⁾	1 346	8 067
Créditeurs divers et autres comptes de régularisation	1 899	2 996
Comptes de régularisation et passifs divers	4 597	11 225

(1) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès des fonds d'épargne.

Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2008
Provisions pour engagements sociaux	144	51	(6)	(51)		138
Retraites	28	3	(1)		(3)	27
Médailles du travail	16	2	(1)			17
Accord-cadre ⁽¹⁾	100	46	(4)	(51)	3	94
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Autres	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	43	4	(1)	(7)		39
Engagement par signature	6	2		(5)		3
Prêts	21		(1)			20
Autres	16	2		(2)		16
Provisions pour impôts ⁽²⁾	940		(427)			513
Autres provisions	643	360	(62)	(239)		702
Sur participations	36	18		(21)		33
Sur instruments de marché ⁽³⁾	133	221		(16)		338
Sur prêts bonifiés ^{(4) (5)}	362	121	(62)	(101)		320
Autres ⁽⁶⁾	112			(101)		11
Provisions	1 771	415	(496)	(297)		1 393

(1) Correspond au nouvel accord-cadre 2009-2011. La reprise est imputable à l'accord-cadre précédent.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Dotation nette de 8 M€ liée à l'exercice de la 2^e tranche de l'achat ferme de titres EADS et à la valorisation de la 3^e tranche.

(4) La reprise de provision utilisée correspond au maximum au montant de la charge de bonification au 31 décembre 2008 (80 M€ Note 27).

Dont reprise de provision non utilisée de 30 M€ correspond aux prêts fonciers équilibrés.

(5) Nouvelles enveloppes de bonifications sur prêts mises en place pour les programmes "d'aide à la création d'entreprises" pour 63 M€ et "prêts hopitaux" pour 9 M€. Complément d'enveloppes sur les prêts logement 49 M€ (dont 25 M€ pour l'accession sociale).

(6) Dont une reprise de 100 M€ au titre des versements à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Écart de rééva- luation	Prov. régle- mentées Subventions d'inves- tissement	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)								
Capitaux propres au 31 décembre 2006	11 416	34	8	(20)	1 175	12 613	473	13 086
Affectation du résultat 2006				1 175	(1 175)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006 ⁽¹⁾	(316)			(1 175)		(1 491)		(1 491)
Autres variations			1			1		1
Résultat au 31 décembre 2007					8 907	8 907		8 907
Capitaux propres au 31 décembre 2007	11 100	34	9	(20)	8 907	20 030	473	20 503
Affectation du résultat 2007				8 907	(8 907)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007 ⁽¹⁾				(829)		(829)		(829)
Autres variations	8 078			(8 078)				
Résultat au 31 décembre 2008					(2 172)	(2 172)		(2 172)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 178	34	9	(20)	(2 172)	17 029	473	17 502

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2008 au titre de l'exercice 2007 correspondent à 33^{1/3} % du résultat consolidé part du groupe, soit 829 M€.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2008					31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	10 438		8	148	(156)	10 438	3 756
France	7 428		8	148	(156)	7 428	3 246
Europe	3 002					3 002	501
Autres	8					8	9
Répartition par durée résiduelle	10 438		8	148	(156)	10 438	3 756
Inférieure à 3 mois	10 192		8		(8)	10 192	3 682
De 3 mois à 1 an	180					180	2
De 1 an à 5 ans	5					5	6
Supérieure à 5 ans	61			148	(148)	61	66
Dépréciations déduites de l'actif			(8)	(147)		(155)	(148)
Ouvertures			(10)	(138)		(148)	(139)
Dotations				(20)		(20)	(20)
Reprises			2	11		13	11

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2008					31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	9 884		33	128	(93)	9 952	14 648
France	9 837		33	110	(75)	9 905	14 089
Europe	1			18	(18)	1	501
Autres	46					46	58
Répartition par durée résiduelle	9 884		33	128	(93)	9 952	14 648
Inférieure à 3 mois	1 396		3	5	(7)	1 397	12 230
De 3 mois à 1 an	134			8	(5)	137	124
De 1 an à 5 ans	621		6	39	(26)	640	616
Supérieure à 5 ans	7 733		24	76	(55)	7 778	1 678
Dépréciations déduites de l'actif			(23)	(70)		(93)	(141)
Ouverture			(21)	(120)		(141)	(140)
Dotations			(7)			(7)	(11)
Reprises			5	50		55	10

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

	31.12.2008				31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	47 193	1		(193)	47 001	39 487
France	20 849	1		(58)	20 792	15 568
Europe	23 781			(118)	23 663	21 102
Autres	2 563			(17)	2 546	2 817
Répartition par durée résiduelle	47 193	1		(193)	47 001	39 487
Inférieure à 3 mois	6 577	1		(1)	6 577	14 676
De 3 mois à 1 an	15 599			(6)	15 593	7 209
De 1 an à 5 ans	15 230			(80)	15 150	9 720
Supérieure à 5 ans	9 787			(106)	9 681	7 882
Répartition par notation	47 193	1		(193)	47 001	39 487
AAA	19 140			(121)	19 019	14 769
AA	19 218			(8)	19 210	21 419
A	8 155			(16)	8 139	2 885
BBB	319			(4)	315	298
Non renseigné	361	1		(44)	318	116
Dépréciations déduites de l'actif				(193)	(193)	(30)
Ouverture				(30)	(30)	(14)
Dotations				(170)	(170)	(393)
Reprises				7	7	377

Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	10 343	15	41	39	10 438
Créances sur la clientèle	9 940			12	9 952
Titres de transaction					
Effets publics et valeurs assimilées	1 155				1 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136				1 136
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées	114				114
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 791				27 791
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées	1 667				1 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 429				17 429
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	11 629	4 321		130	16 080
Dettes envers la clientèle	40 548	228	64	581	41 421
Dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires					
Autres titres à revenu fixe	11 948	6 984	1 650	1 888	22 470

Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actif					
Créances sur établissements de crédit à terme	10 192	180	5	61	10 438
Créances sur la clientèle	1 397	137	640	7 778	9 952
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées			114		114
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 976	13 858	5 615	2 342	27 791
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées		78	809	780	1 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	601	1 657	8 612	6 559	17 429
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit à terme	15 349	731			16 080
Dettes envers la clientèle	39 152	2 232	37		41 421
Dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires					
Autres titres à revenu fixe	18 727	1 637	654	1 452	22 470

Note 15 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	285	81
Devises achetées non encore reçues	34	36
Euros vendus non encore livrés	33	36
Devises vendues non encore livrées	289	81
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	250	290
- devises à livrer	238	271
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	14 676	3 071
- euros à livrer	13 760	3 044
Devises à recevoir contre devises à livrer		42
Devises à livrer contre devises à recevoir		42
Report/déport non couru		
À recevoir	7	4
À payer	24	

Note 16 - Instruments financiers à terme

31.12.2008

	Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt
(en millions d'euros)				
Opérations fermes				
Marchés gré à gré	21 137	20 923	7 667	7 667
Swaps de taux	20 923	20 923	7 667	7 667
- <i>juste valeur</i>	205	140	1 352	1 274
Autres contrats	214			
Opérations conditionnelles				
Marchés gré à gré		130	15	

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes					
Swaps de taux donnés	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Swaps de taux reçus	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Autres contrats donnés	214				214
Opérations conditionnelles					
Caps, floors donnés	130				130
Caps, floors reçus	15				15

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Euro	USD	GBP	Autres	
Opérations fermes					
Swaps de taux donnés	27 111	280	339	860	28 590
Swaps de taux reçus	27 111	280	339	860	28 590
Autres contrats donnés	214				214
Opérations conditionnelles					
Autres options données	130				130
Autres options reçues	15				15

Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	51 063	15 546
Europe	582	172
États-Unis		117
Autres	211	45
Répartition par zone géographique	51 856	15 880

Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	18 230	8 098
Europe	10 160	5 389
États-Unis	200	71
Autres		94
Répartition par zone géographique	28 590	13 652

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur banque centrale et CCP	32	34
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	97	92
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	21	4
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	83	61
Produits sur report/déport	18	19
Autres intérêts et produits assimilés	18	41
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	269	251
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(93)	(72)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(425)	(598)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(66)	(123)
Charges sur report/déport	(79)	(8)
Autres intérêts et charges assimilées	(8)	(26)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(671)	(827)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	27	15
Intérêts sur crédit à la clientèle ⁽¹⁾	822	623
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	3	2
Autres intérêts et produits assimilés	2	3
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	854	643
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(443)	(424)
Intérêts sur consignations	(57)	(44)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(218)	(250)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(34)	(8)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(753)	(726)

(1) Dont 742 M€ d'intérêts perçus de l'ACOSS contre 552 M€ au 31 décembre 2007.

La variation des intérêts s'explique notamment par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 18,6 Md€ au 31 décembre 2008 contre 13,6 Md€ au 31 décembre 2007.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	672	879
Obligations	25	22
Autres titres à revenu fixe	647	857
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	802	732
Effets publics	89	130
- <i>fonds d'État</i>	71	111
- <i>bons du Trésor</i>	18	19
Obligations	520	472
Autres titres à revenu fixe	193	130
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 474	1 611
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(196)	(196)
Intérêts sur bons à moyen terme négociables	(304)	(66)
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(1)	
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(501)	(262)

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Micro-couverture	119	40
- <i>swaps de taux</i>	100	39
- <i>swaps exotiques multi-devises</i>	19	1
Transaction		2
- <i>prêts de titres</i>		2
Autres intérêts et produits assimilés	119	42
Micro-couverture	(110)	(39)
- <i>swaps de taux</i>	(93)	(39)
- <i>swaps financiers</i>	(2)	
- <i>swaps exotiques multi-devises</i>	(15)	
Autres intérêts et charges assimilées	(110)	(39)

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Revenus des titres de placement	63	51
Actions	48	43
OPCVM	8	4
Autres titres à revenu variable	7	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	561	500
Revenus des titres de participation ⁽¹⁾	679	453
Revenus des titres à revenu variable	1 303	1 004

(1) L'augmentation de revenus sur les titres de participation s'explique notamment par :

- un dividende Eiffage de 22 M€ au 31 décembre 2008, classé auparavant en titres de l'activité de portefeuille,
- un dividende CNP de 169 M€ au 31 décembre 2008 contre 125 M€ au 31 décembre 2007,
- un dividende au 31 décembre 2008 sur CDC Capital Investissement pour 97 M€ (aucun au 31 décembre 2007).

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	5		5	
Opérations sur titres		(15)		(16)
Opérations sur instruments financiers				(1)
Prestations de services et divers	17	(23)	12	(24)
Commissions	22	(38)	17	(41)
Total net		(16)		(24)

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Résultat sur opérations sur titres de transaction	71	21
Résultat sur opérations de change	(27)	(12)
Résultat sur opérations sur instruments financiers ⁽¹⁾	(26)	57
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	18	66

(1) Dont une dotation nette de 8 M€ liée à l'exercice de la 2^e tranche de l'achat ferme de titres EADS et à la valorisation de la 3^e tranche (contre une reprise de 61 M€ en 2007 sur la 1^{re} tranche).

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Résultat de cession des titres de placement	52	347
- <i>effets publics et valeurs assimilées (fonds d'État)</i>		(2)
- <i>obligations</i>		(6)
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(11)	(3)
- <i>actions</i>	91	235
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	(28)	123
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽¹⁾	(939)	(114)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(888)	232
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	483	1 370
- <i>actions⁽²⁾</i>	479	1 285
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	4	85
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(6)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾	(1 183)	99
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(702)	1 463
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 590)	1 695

(1) Compte tenu de la crise financière, la Caisse des Dépôts a comptabilisé dans ses livres un complément de dépréciation sur ses portefeuilles TAP et placement de 2 165 M€.

(2) La baisse s'explique notamment par la plus-value de cession de titres Tower Participations constatée en 2007 pour 720 M€.

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	10	(3)	2	(19)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	4	(69)	4	(21)
Revenus et charges sur immeubles de placement	223	(47)	265	(38)
Produits et charges sur immobilisations de placement	237	(119)	271	(78)
Dotations/reprises des dépréciations sur programmes d'intérêt général	101			
Produits et charges sur produits et charges sur programmes d'intérêt général	101			
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	1		1	
Rémunérations versées aux préposés		(68)		(68)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	236	(477)	148	(515)
Autres produits et charges d'exploitation	237	(545)	149	(583)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	575	(664)	420	(661)
Total net		(89)		(241)

(1) Dont une charge nette au titre des bonifications de 37,8 M€ en 2008 contre 65,9 M€ en 2007.

Note 28a - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	(300)	(286)
Autres charges sociales	(151)	(137)
Intéressement et participation	(9)	(6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(44)	(42)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	6	21
Frais de personnel	(498)	(450)
Impôts et taxes	(10)	(9)
Loyers, charges locatives	(31)	(30)
Primes d'assurances	(1)	(2)
Études et recherches	(123)	(108)
Services extérieurs - divers	(77)	(69)
Autres charges	(22)	(21)
Autres frais administratifs	(264)	(239)
Refacturation	434	407
Produits et charges générales d'exploitation	(328)	(282)

Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2008	31.12.2007
Effectif moyen : cadres	2 066	1 971
Droit public	702	693
Droit privé	1 321	1 232
Statutaires des mines	43	46
Effectif moyen : non-cadres	4 246	4 444
Droit public	3 659	3 830
Droit privé	331	325
Statutaires des mines	256	289
Total effectif moyen	6 312	6 415
Effectif de clôture : cadres	2 124	2 026
Droit public	727	718
Droit privé	1 356	1 262
Statutaires des mines	41	46
Effectif de clôture : non-cadres	4 173	4 370
Droit public	3 584	3 760
Droit privé	339	337
Statutaires des mines	250	273
Total effectif de clôture	6 297	6 396

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations/immobilisations incorporelles	(55)	(46)
Concessions et logiciels	(55)	(46)
Dotations/immobilisations corporelles	(13)	(13)
Immeubles et agencements	(12)	(11)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(2)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(68)	(59)

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dépréciation des créances	(5)	(33)
Risques sur engagements par signature		(2)
Risques de contrepartie	(2)	(1)
Dotations pour dépréciations et provisions	(7)	(36)
Dépréciation des créances	16	21
Risques sur engagements par signature		8
Risques de contrepartie	4	2
Reprises de dépréciations et provisions	20	31
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(7)	(13)
Pertes et récupérations	(7)	(13)
Coût du risque	6	(18)

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	10
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(2)	10
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances	(2 103)	6 851
Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾	6	6 816
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances ⁽²⁾	(2 109)	35
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT	(1)	
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	(1)	
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(2 104)	6 851
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2 106)	6 861

(1) La baisse des cessions sur participations en 2007 correspond :

- aux opérations de transmission universelle de patrimoine qui ont dégagé des bonis de fusion pour 4 498 M€ ;
- à la plus-value réalisée sur l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage du statut SIIC pour 2 279 M€.

(2) Comprend principalement une dépréciation sur Eiffage pour 477 M€ et Dexia pour 1 481 M€.

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) ⁽¹⁾	(410)	(471)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts ⁽¹⁾	427	(316)
Charge d'impôt	17	(787)

(1) La Caisse des Dépôts a décidé de mettre un terme au titre de 2008 au report d'imposition de la plus-value d'Icade dérogée en 2007 lors de la fusion Icade - Icade EMGP (sursis facultatif prévu à l'article 38-7 du CGI lors de l'échange de titres résultant d'une fusion). À ce titre, elle a donc constaté un impôt exigible associé à une reprise de provision sur impôt.

Note 33 - Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank) une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint au 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC IXIS. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que ICIB garanti ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,8 M€, sur laquelle le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 5,4 M€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique qui s'est notamment traduite par la très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites au paragraphe II « Impacts de la crise financière » de la partie « Événements marquants de la période » et au paragraphe III.14 « Recours à des estimations » de la partie « Principes d'élaboration des comptes » de l'annexe. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce :

■ Estimations comptables

- > Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe III.4 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 3 et 4 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

- > Bonification de prêts versés par les fonds d'épargne

La Section générale procède à la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section générale constitue une provision (note 11 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

> Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe III.11 de la note «Principes d'élaboration des comptes» et dans la note 11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Catherine Pariset

Bruno Tesnière



Guillaume Potel



Denis Grison

Comptes annuels

des fonds d'épargne
centralisés
à la Caisse des Dépôts

sommaire

Note de présentation	140
Bilan	141
Décomposition du bilan	142
Hors-bilan	144
Décomposition du hors-bilan	145
Compte de résultat	146
Notes annexes aux états financiers	147

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ **L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :**

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP Assurances, SNI, CDC Entreprises et CDC Capital Investissement ;

> **la gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le code des Caisses d'épargne et le code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne et la présentation de leurs comptes, en particulier la nécessité de distinguer les actifs, passifs, charges et revenus propres à certains éléments de l'activité ou le fait qu'une garantie de l'État s'applique à certains fonds déposés.

Présentation des comptes

■ **Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants au 31 décembre 2008 :**

- > Caisses d'épargne et de prévoyance : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et de prévoyance ;
- > Caisse nationale d'épargne : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Fonds de réserve du Livret d'épargne populaire ;
- > Livret de développement durable (LDD) – ex-Codevi ;
- > Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- > Fonds de garantie des SDR.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Un bilan de l'ensemble et une décomposition par fonds sont présentés.

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 788	63 084
Effets publics et valeurs assimilées	4	38 528	52 888
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	12 260	10 196
Opérations avec la clientèle		93 677	88 282
Créances sur la clientèle	2 et 3	93 677	88 282
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		76 918	65 201
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	66 302	54 756
Actions et autres titres à revenu variable	4	10 616	10 445
Comptes de régularisation et actifs divers	5	175	125
Total actif		221 558	216 692
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		153 393	154 618
Dettes envers les établissements de crédit	6 et 8	153 393	154 618
Opérations avec la clientèle		59 775	51 621
Autres dettes envers la clientèle	7 et 8	59 775	51 621
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 579	2 459
Provisions	10	1 128	1 059
Dépôts de garantie		15	14
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11	661	2 416
Capitaux propres (hors FRBG)	12	4 007	4 505
Réserves		3 510	3 215
Report à nouveau		389	33
Résultat en instance d'affectation		108	1 257
Total passif		221 558	216 692

Décomposition du bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2008

	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	FRGCNE
(en millions d'euros)				
Actif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 059	592	16 820	471
Effets publics et valeurs assimilées	10 413	413	5 736	450
Créances sur les établissements de crédit	6 646	179	11 084	21
Opérations avec la clientèle	54 650		33 355	
Créances sur la clientèle	54 650		33 355	
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	25 486	880	19 798	571
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 158	880	16 385	571
Actions et autres titres à revenu variable	5 328		3 413	
Comptes de régularisation et actifs divers	75	6	68	1
Total actif	97 270	1 478	70 041	1 043
Passif				
Opérations interbancaires et assimilées	94 916		9 895	
Dettes envers les établissements de crédit	94 916		9 895	
Opérations avec la clientèle			59 025	
Autres dettes envers la clientèle			59 025	
Comptes de régularisation et passifs divers	1 536	16	741	7
Provisions	558	3	297	2
Dépôts de garantie				
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	42			
Capitaux propres - hors FRBG	218	1 459	83	1 034
Réserves		1 393		987
Report à nouveau	67		45	
Résultat en instance d'affectation	151	66	38	47
Total passif	97 270	1 478	70 041	1 043

LEP	Fonds de réserve du LEP	LDD	Fonds de garantie prêts SDR	Fonds de réserve du financement du logement	Montant cumulé (A)	Opérations entre fonds (B)	Montant global (A - B)
17 088	766	(2 038)	16	14	50 788		50 788
21 266	250				38 528		38 528
(4 178)	516	(2 038)	16	14	12 260		12 260
4 637		1 035			93 677		93 677
4 637		1 035			93 677		93 677
28 017	468	1 698			76 918		76 918
26 142	468	1 698			66 302		66 302
1 875					10 616		10 616
22	1	2			175		175
49 764	1 235	697	16	14	221 558		221 558
48 424		158			153 393		153 393
48 424		158			153 393		153 393
750					59 775		59 775
750					59 775		59 775
231	6	29		13	2 579		2 579
197		71			1 128		1 128
			15		15		15
419		200			661		661
(257)	1 229	239	1	1	4 007		4 007
	1 182				3 562	52	3 510
25		251	1		389		389
(282)	47	(12)		1	56	(52)	108
49 764	1 235	697	16	14	221 558		221 558

Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	30 521	21 512
En faveur d'établissements de crédit	11 966	6 081
En faveur de la clientèle	18 555	15 431
Engagements de garantie		38
En faveur d'établissements de crédit		38
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de garantie	85 602	81 190
Reçus d'établissements de crédit	3 742	3 533
Reçus de la clientèle	285	132
Reçus de l'État et assimilés	81 575	77 525
Engagements sur titres	1 000	154
Titres à recevoir	1 000	154
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	110	250

Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2008

	Livret A CEP	Livrets A et B CNE	LEP	LDD	Montant global
(en millions d'euros)					
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres					
Engagements de financement	14 676	12 154	3 691		30 521
En faveur d'établissements de crédit	3 622	5 847	2 497		11 966
En faveur de la clientèle	11 054	6 307	1 194		18 555
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres					
Engagements de garantie	51 661	31 426	1 500	1 015	85 602
Reçus d'établissements de crédit	2 626	1 040	76		3 742
Reçus de la clientèle	220	47	18		285
Reçus de l'État et assimilés	48 815	30 339	1 406	1 015	81 575
Engagements sur titres	1 000				1 000
Titres à recevoir	1 000				1 000
Autres engagements donnés et reçus					
Autres engagements donnés	51	31	28		110

Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		10 235	8 100
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	500	424
Opérations avec la clientèle	19	4 341	3 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	4 980	4 222
Autres intérêts et produits assimilés	23	414	233
Intérêts et charges assimilées		(8 486)	(6 326)
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	(6 180)	(4 765)
Opérations avec la clientèle	19	(1 971)	(1 388)
Autres intérêts et charges assimilées	23	(335)	(173)
Revenus des titres à revenu variable	24	541	441
Commissions (produits)	25	2	2
Commissions (charges)	25	(1 956)	(1 787)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	(2)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(1 894)	397
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		4	4
Produit net bancaire		(1 556)	831
Charges générales d'exploitation	28	(88)	(77)
Résultat brut d'exploitation		(1 644)	754
Coût du risque	29	(3)	8
Résultat d'exploitation		(1 647)	762
Dotations au FRBG nettes des reprises	30	1 755	495
Résultat net		108	1 257

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Crise financière

2008 aura été l'année de tous les chocs : choc issu de la crise financière, amorcée à l'été 2007 et qui a pris une dimension systémique à l'automne ; choc sur les marchés immobiliers qui s'est intensifié aux États-Unis et s'est propagé à l'Europe ; choc sur le marché des matières premières avec une hausse historique des prix de l'énergie au premier semestre suivie d'une chute tout aussi spectaculaire, en l'espace d'une année le prix du baril de pétrole est passé de 97 dollars à 147 dollars pour terminer à 35 dollars.

L'événement marquant aura été incontestablement la faillite de la quatrième banque d'affaire mondiale, Lehman Brothers, au mois de septembre. À partir de cette date, la crise financière s'est aggravée, entraînant l'interruption totale du fonctionnement du marché interbancaire et par voie de conséquence, le financement de l'économie.

La baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres.

Dans ce contexte, les principaux impacts de la crise financière sur les comptes des fonds d'épargne ont porté sur leurs interventions (décrites dans le paragraphe suivant) ainsi que sur les dépréciations constatées sur les portefeuilles d'actifs financiers.

II - Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière

■ Financement des PME

> Nouvelle enveloppe Oséo

Un contrat de prêt avec Oséo portant sur une enveloppe de 2 Md€ a été signé en décembre 2008 afin de permettre à l'emprunteur de financer une augmentation de 50 % de son activité de prêts dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de soutien aux petites et moyennes entreprises annoncé par le président de la République le 2 octobre 2008. Un premier versement de 500 M€ est intervenu en décembre 2008.

> Transfert de ressources LDD et LEP aux banques

Une partie des ressources collectées sur les livrets d'épargne réglementée (LDD et LEP) a été laissée à la disposition des banques pour être affectées au financement des PME.

Ainsi :

- l'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du livret de développement durable, ce qui s'est traduit par une décollecte de 7,1 Md€ ;
- le décret n° 2008-1057 du 15 octobre 2008 a ramené la centralisation des dépôts du livret d'épargne populaire de 85 % à 70 %, ce qui s'est traduit par une décollecte de 7,3 Md€.

■ Financement des collectivités territoriales

Afin de répondre aux besoins de financement des opérations d'investissement des collectivités locales au titre du budget 2008 dans le contexte de crise de liquidité bancaire du dernier trimestre 2008, le gouvernement a décidé d'ouvrir une enveloppe exceptionnelle de 5 Md€ de prêts sur fonds d'épargne.

L'enveloppe a été attribuée par adjudication en novembre 2008 :
- la Caisse des Dépôts bénéficie d'une enveloppe réservataire de 2,5 Md€, engagée à hauteur de 1,8 Md€ à fin 2008 ;
- les banques bénéficient d'une enveloppe de 2,5 Md€.

■ Opération du rachat des 30 000 logements en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Le président de la République a annoncé le rachat par des organismes de logement social de stocks de logements VEFA dont les travaux n'ont pas été lancés faute de certitude sur les ventes.

Pour contribuer au financement de ces opérations de rachat, une adjudication d'une enveloppe supplémentaire de prêts de refinancement sur fonds d'épargne a été organisée en novembre 2008.

Les résultats de l'adjudication sont les suivants :

- Sur 1,7 Md€ offert en Prêt locatif social (PLS) :
 - 500 M€ ont été réservés à la Caisse des Dépôts ;
 - 580 M€ ont été demandés par les banques.

Sur les 100 M€ offerts en Prêt social location-accession (PSLA), 55 M€ ont été demandés.

■ Financement de la Société de financement de l'économie française (SFEF)

La SFEF a pour mission d'intervenir auprès des banques françaises pour faciliter la réouverture du marché du crédit. Pour faciliter la mise en place de ce dispositif, les fonds d'épargne ont financé à hauteur de 5 Md€ cette société, montant qui a été remboursé le 19 décembre 2008.

■ Participation à la recapitalisation de Dexia

Un plan de recapitalisation de Dexia a été décidé conjointement par les États français, belge et luxembourgeois, le groupe Caisse des Dépôts et les actionnaires institutionnels belges. Il a consisté en une augmentation de capital réservée d'un montant de 6 Md€.

La contribution des fonds d'épargne à la recapitalisation de Dexia le 3 octobre dernier s'est élevée à 445 M€, au prorata de leur part.

III - Reclassement partiel des actions en "titres de l'activité du portefeuille"

Les fonds d'épargne ont procédé au reclassement de l'essentiel des actions de la catégorie "titres de placement" à la catégorie "titres de l'activité du portefeuille" afin de fournir une meilleure image de la gestion de leurs opérations.

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit à 137 M€, pour un montant d'encours reclassé de 10,2 Md€.

Ce reclassement des actions dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" se traduit par une réduction des dépréciations de 1 520 M€ au 31 décembre 2008 (cf. Principes comptables).

IV - Reprise de Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Les fonds d'épargne ont procédé à une reprise de FRBG de 1 755 M€ afin que les capitaux propres hors FRBG après affectation du résultat permettent de satisfaire aux besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales (cf. Principes comptables).

V - Évolution des taux réglementés

Le dispositif automatique de révision du taux du livret A (mis en place le 1^{er} août 2004) prévoit une actualisation semestrielle, au 1^{er} février et au 1^{er} août de chaque année.

Jusqu'au 31 janvier 2008, conformément au règlement n° 2003-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, le taux du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu et du livret de développement durable (LDD), résultaient d'une moyenne (arrondie au 0,25 % le plus proche) entre l'inflation hors tabac, en glissement annuel, et la moyenne mensuelle du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), le tout étant majoré de 0,25 point. Il était par ailleurs précisé que le taux du LEP était égal au taux du livret A majoré de 1 point.

L'arrêté du 29 janvier 2008 a modifié les règles d'actualisation et prévoit que :

> le taux du livret A, du livret Bleu et du LDD, soit égal, après arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre :

a) la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et de la moyenne mensuelle de l'Eonia, et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages ;

b) l'inflation visée au (a) majorée d'un quart de point.

Les données utilisées sont celles relatives au dernier mois pour lequel ces données sont connues.

> le taux du LEP soit égal au taux du livret A majoré de ¾ de point.

Au 1^{er} février 2008, la rémunération des déposants des produits d'épargne était donc la suivante :

- livret A et livret B, livret Bleu et LDD : 3,50 % ;
- LEP : 4,25 %.

L'arrêté du 28 juillet 2008 :

- a porté le taux du LEP au taux du livret A majoré de ½ point à compter du 1^{er} août 2008 ;
- a augmenté de 0,50 %, pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 janvier 2009, le taux de rémunération du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu et du LDD.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} août 2008 :

- le taux de rémunération du livret A, du livret Bleu et du LDD est fixé à 4,00 % ;
- le taux de rémunération du LEP passe à 4,50 %.

VI - Évolution des taux de centralisation

■ Livret de développement durable (LDD)

> Centralisation du LDD de droit commun

L'arrêté du 6 février 2007 a modifié le taux de centralisation du LDD : les sommes déposées sur les livrets de développement durable ouverts dans les établissements de crédit sont placées en titres pour le développement industriel émis par la Caisse des Dépôts à raison d'au moins 6,5 % du montant total des dépôts, et d'au moins 9 % à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

> Centralisation du LDD Banque Postale

L'arrêté du 1^{er} mars 2006 détermine pour le LDD Banque Postale l'évolution des taux de centralisation. Le taux de centralisation minimum a été fixé à :

- 100 % jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- 75 % jusqu'au 30 juin 2007 ;
- 50 % jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- 25 % jusqu'au 30 juin 2008 ;
- 9 % à partir du 1^{er} juillet 2008 (compte tenu du taux de droit commun fixé par l'arrêté du 6 février 2007).

L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

■ Livret d'épargne populaire

Le décret n° 2008-1057 du 15 octobre 2008 a abaissé la centralisation des dépôts du LEP à 70 % (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

VII - Nouvelles mesures annoncées concernant le taux des prêts sur fonds d'épargne

Dans le cadre de la généralisation à toutes les banques, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la distribution du livret A permettant d'abaisser le coût de la collecte, il a été décidé d'anticiper la mise en place de la réforme en réduisant, dès le 1^{er} août 2008, les taux de certains prêts accordés aux organismes HLM.

Ainsi, une nouvelle grille tarifaire, applicable aux prêts signés à compter du 1^{er} août 2008, a été mise en place. Elle prévoit notamment que le taux du Prêt locatif à usage social (PLUS) baisse de 20 centimes et que le taux du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) baisse de 50 centimes.

VIII - Généralisation de la distribution du livret A

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et plus spécifiquement ses articles 145, 146 et 151 précise que le livret A pourra être proposé par tout établissement de crédit.

Ce texte, d'application au 1^{er} janvier 2009, a des conséquences sur le résultat des fonds d'épargne arrêté au 31 décembre 2008, dans la mesure où il entraîne une baisse progressive du coût de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires, ces provisions représentant la perte actuarielle supportée sur les prêts octroyés à un taux inférieur au coût de la ressource.

Les taux de commission en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

Caisses d'Épargne et de Prévoyance	1,00 %
Crédit Mutuel	1,10 %
La Banque Postale	1,30 %

Le décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008 stipule que :

- la Caisse des Dépôts sert à chaque établissement de crédit un taux d'intérêt majoré de 0,6 % par rapport à celui qui est servi aux déposants;
- chacun des établissements de crédit, qui distribuait le livret A ou le livret Bleu avant le 1^{er} janvier 2009, bénéficie d'une rémunération complémentaire :

	Durée	2009	2010	2011	2012	2013
Caisses d'Épargne et de Prévoyance	3 ans	0,30%	0,30%	0,10%		
Crédit Mutuel	3 ans	0,30%	0,30%	0,10%		
La Banque Postale	5 ans	0,15%	0,15%	0,15%	0,10%	0,05%

L'arrêté du 4 décembre 2008 prévoit que le montant versé à la Banque Postale au titre des obligations spécifiques qui lui incombent en matière de distribution et de fonctionnement du livret A est fixé de la façon suivante :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
280 M€	270 M€	260 M€	250 M€	235 M€	210 M€

Cette baisse du coût de la ressource entraînant une baisse du montant des Provisions pour risques et charges (PRC), il en résulte pour les fonds d'épargne une économie de 1 195 M€ au 31 décembre 2008.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2007, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

Reclassement partiel des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille"

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie a affirmé le rôle d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts. Aussi, la gestion mise en œuvre par les fonds d'épargne sur le portefeuille des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" permet de satisfaire pleinement aux conditions fixées par la réglementation en matière de "titres de l'activité de portefeuille".

Dans ces conditions, les investissements en titres à revenu variable étant réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retenir un gain à moyen terme, il a été procédé au reclassement de l'essentiel des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" afin de fournir une meilleure image de la gestion des opérations des fonds d'épargne. Ce reclassement est constitutif d'un changement de méthode comptable.

Les titres à revenu variable ainsi reclassés sont désormais évalués sur la base de leur valeur d'utilité (voir paragraphe 3.1 "Titres" relatif aux méthodes d'évaluation).

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit ainsi à 137 M€, pour un montant d'encours reclassé de 10,2 Md€.

Le reclassement des titres à revenu variable dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" se traduit par une réduction des dépréciations de 1 520 M€ au 31 décembre 2008.

II - Modifications de la réglementation comptable

Transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement"

Le règlement n° 2008-17 du CRC, modifiant les dispositions relatives aux conditions de transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" du règlement n° 90-01 du CRBF, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2008.

Ce règlement autorise, dans des cas très précis :

- le transfert des "titres de transaction" dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'établissement ;
- le transfert des "titres de placement" dans la catégorie "titres d'investissement".

Aucun de ces reclassements prévus n'a été réalisé par les fonds d'épargne au 31 décembre 2008.

Ces nouvelles dispositions sont donc sans impact sur les états financiers au 31 décembre 2008.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par les fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts des fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégréée sur la durée de vie restant à courir du

crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour les fonds d'épargne.

> Certains prêts des fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus et moins-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément aux règlements du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-17 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- > actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- > bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice en cours et les deux suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances: le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

3 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels les fonds d'épargne investissent, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

4 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

5 - Provisions

Des provisions sont constituées par les fonds d'épargne en couverture des pertes, certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

> La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

> Pour le LEP, une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement - UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource des fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par les fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

6 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés, pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation de chaque fonds d'épargne, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle les fonds d'épargne ont décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- > les réserves ;
- > le report à nouveau ;
- > le FRBG ;
- > le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les fonds d'épargne en termes de :

- > risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
 - > risque opérationnel ;
- (ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II)
- > risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été repris de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux à minima au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Le FRBG restant aura pour vocation, quand les résultats le permettront, de couvrir les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

7 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change sur chaque fonds concerné.

8 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers des fonds d'épargne exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

IV - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Les fonds d'épargne ont mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle les fonds d'épargne ont adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Comptes courants des fonds d'épargne		1 851	1 743
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		723	749
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1 128	994
Intérêts courus		48	7
Créances sur les établissements de crédit à vue		1 899	1 750
Crédit à l'équipement	3	5	12
Capital et assimilé		5	12
Intérêts courus			
Crédit au logement	3	5 337	3 943
Capital et assimilé		5 265	3 908
Intérêts courus		72	35
Crédit divers	3	5 019	4 491
Capital et assimilé		4 868	4 371
Intérêts courus		151	120
Créances sur les établissements de crédit à terme		10 361	8 446
Créances sur les établissements de crédit		12 260	10 196

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne: à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Crédits à l'équipement	3	3 838	3 007
Capital et assimilé		3 730	2 894
Créances douteuses		56	52
Dépréciations		(12)	(11)
Intérêts courus		64	72
Crédits au logement	3	88 774	84 221
Capital et assimilé		81 291	77 254
Créances douteuses		3 926	3 555
Dépréciations		(265)	(246)
Intérêts courus		3 822	3 658
Crédits divers	3	1 065	1 054
Capital et assimilé		67	59
Créances douteuses		1 002	1 000
Dépréciations		(5)	(5)
Intérêts courus		1	
Opérations avec la clientèle		93 677	88 282

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2007	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2008
Crédits équipement					
Capital	2 947	1 247	(449)	33	3 778
Intérêts courus non échus	72			(8)	64
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées				1	1
Total crédits équipement	3 019	1 247	(449)	26	3 843
Crédits au logement					
Capital	84 451	9 690	(4 171)	234	90 204
- prêts très sociaux	3 983	469	(139)	(59)	4 254
- prêts locatifs	46 882	3 625	(1 454)	523	49 576
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 032	602	(604)	57	5 087
- prêts locatifs intermédiaires	6 478	2 084	(212)	(11)	8 339
- prêts projets urbains	2 188	220	(218)	(71)	2 119
- prêts renouvellement urbain	3 823	896	(162)	8	4 565
- divers	16 065	1 794	(1 382)	(213)	16 264
Intérêts courus non échus	3 692			202	3 894
Échéances mises en recouvrement	12			(2)	10
Échéances impayées	9			(6)	3
Total crédits au logement	88 164	9 690	(4 171)	428	94 111
Crédits divers					
Capital	5 424	770	(278)	4	5 920
Intérêts courus non échus	121			31	152
Échéances mises en recouvrement				10	10
Échéances impayées				2	2
Total crédits divers	5 545	770	(278)	47	6 084
Ensemble des crédits	96 728	11 707	(4 898)	501	104 038

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Détail des capitaux douteux

(en millions d'euros)

	31.12.2007					31.12.2008				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	3 019	52	2 %	(11)	41	3 843	56	1 %	(12)	44
Crédits au logement	88 164	3 555	4 %	(246)	3 309	94 111	3 926	4 %	(265)	3 661
Prêts très sociaux	4 049	210	5 %	(14)	196	4 340	247	6 %	(18)	229
Prêts locatifs	49 212	2 016	4 %	(145)	1 871	52 046	2 221	4 %	(157)	2 064
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 184	211	4 %	(10)	201	5 238	219	4 %	(9)	210
Prêts locatifs intermédiaires	6 583	80	1 %	(4)	76	8 496	95	1 %	(4)	91
Prêts projets urbains	2 241	41	2 %	(4)	37	2 173	71	3 %	(8)	63
Prêts renouvellement urbain	3 885	190	5 %	(9)	181	4 654	271	6 %	(14)	257
Divers	17 010	807	5 %	(60)	747	17 164	802	5 %	(55)	747
Crédits divers	5 545	1 000	18 %	(5)	995	6 084	1 002	16 %	(5)	997
Prêts LDD	5 011	1 000	20 %	(5)	995	5 109	1 002	20 %	(5)	997
Autres crédits divers	534					975				
Capitaux douteux	96 728	4 607		(262)	4 345	104 038	4 984		(282)	4 702

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)

	31.12.2008				31.12.2007			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	16 763	21 002		37 765	26 167	19 023		45 190
- fonds d'État ⁽¹⁾	8 375	21 002		29 377	12 751	19 023		31 774
- bons du Trésor	8 388			8 388	13 416			13 416
Titres prêtés	85	678		763	1 853	5 845		7 698
- fonds d'État	85	678		763	637	5 845		6 482
- bons du Trésor					1 216			1 216
Effets publics et valeurs assimilées	16 848	21 680		38 528	28 020	24 868		52 888
Obligations	22 865	13 996		36 861	16 935	9 329		26 264
Autres titres à revenu fixe	27 577	1 345		28 922	27 276	919		28 195
Titres prêtés		519		519	297			297
- obligations		519		519	297			297
- autres titres à revenu fixe								
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 442	15 860		66 302	44 508	10 248		54 756
Actions ⁽²⁾			10 006	10 006	9 776			9 776
OPCVM et autres titres à revenu variable	264		346	610	424		245	669
Actions et autres titres à revenu variable	264		10 352	10 616	10 200		245	10 445
Total par type de portefeuille	67 554	37 540	10 352	115 446	82 728	35 116	245	118 089

(1) Dont au 31 décembre 2007, un emprunt de titres (opération faisant suite à un prêt du même titre à la même contrepartie afin d'annuler l'opération de prêt à la demande de la contrepartie) de 50,6 M€ consenti à des conditions de marché, comptabilisé en portefeuille de transaction et présenté en portefeuille de placement. Cette opération a été dénouée le 15 janvier 2008.

(2) Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" afin de fournir une meilleure information financière, l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée, notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2008				31.12.2007			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	16 848	21 680		38 528	28 020	24 868		52 888
Valeur brute	16 462	21 350		37 812	27 599	24 353		51 952
Primes/décotes	149	47		196	18	71		89
Créances rattachées	237	283		520	529	444		973
Dépréciations					(126)			(126)
Valeur de marché	17 187	22 023		39 210	28 022	24 810		52 832
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 442	15 860		66 302	44 508	10 248		54 756
Valeur brute	51 116	15 759		66 875	44 296	10 109		54 405
Primes/décotes	(119)	(127)		(246)	(4)	(36)		(40)
Créances rattachées	718	228		946	524	175		699
Dépréciations	(1 273)			(1 273)	(308)			(308)
Valeur de marché	50 404	15 729		66 133	44 335	10 264		54 599
Actions et autres titres à revenu variable	264		10 352	10 616	10 200		245	10 445
Valeur brute	326		11 982	12 308	10 534		246	10 780
Créances rattachées			4	4	4			4
Dépréciations	(62)		(1 634)	(1 696)	(338)		(1)	(339)
Valeur de marché	288		9 903	10 191	15 827		204	16 031

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	92	59
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	31	15
Autres comptes de régularisation	1	1
Compte de régularisation	124	75
Débiteurs divers (bonifications à recevoir ⁽²⁾)	51	50
Actifs divers	51	50
Comptes de régularisation et actifs divers	175	125

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2008 :

- 21M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts aux logements d'urgence et des prêts locatifs aidés d'insertion ;
- 9 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Gaia Portage foncier ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts amélioration ;
- 6 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 2 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance.

Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs			8
Comptes et emprunts à terme		823	1 137
- emprunts auprès du CFF (PLI)		461	711
- autres emprunts auprès du CFF		94	105
- emprunts repris de la CGLLS		268	321
Titres donnés en pension livrée		523	4 107
Intérêts courus ⁽¹⁾		68	45
Dettes envers les établissements de crédit à terme		1 414	5 297
Dépôts centralisés	8-a	147 201	145 363
Rémunération des dépôts	8-b	4 778	3 958
Autres dettes envers les établissements de crédit		151 979	149 321
Dettes envers les établissements de crédit		153 393	154 618

(1) Y compris les intérêts courus sur comptes ordinaires pour 43 M€ au 31 décembre 2008 (2 M€ au 31 décembre 2007).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts centralisés	8-a	57 088	49 747
Rémunérations des dépôts	8-b	1 937	1 372
Titres donnés en pension livrée		750	500
Intérêts courus			2
Autres dettes envers la clientèle		59 775	51 621
Opérations avec la clientèle		59 775	51 621

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2009	Intérêts capitalisés au 01.01.2009 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2008	Dépôts au 01.01.2008	Intérêts capitalisés au 01.01.2008 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2007
Dépôts centralisés	210 713	6 424	204 289	200 178	5 068	195 110
Livret A - CEP	80 152	2 639	77 513	69 649	1 861	67 788
Livrets A et B - CNE	59 018	1 930	57 088	51 115	1 368	49 747
LEP ⁽²⁾	47 140	1 855	45 285	52 282	1 839	50 443
LDD ⁽³⁾	117		117	7 450		7 450
Livret Bleu du Crédit Mutuel ⁽⁴⁾	24 286		24 286	19 682		19 682
Dont établissements de crédit	151 695	4 494	147 201	149 063	3 700	145 363
Dont opérations avec la clientèle	59 018	1 930	57 088	51 115	1 368	49 747

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Le décret n°2008-1057 du 15 octobre 2008 a abaissé la centralisation des dépôts du LEP à 70% (contre 85% auparavant) - cf. Événements marquants. De fait, pour les établissements de crédit qui ont opté pour une centralisation à 70%, la Caisse des Dépôts a versé 15% des intérêts déposants sur encours actifs pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 20 octobre 2008, ce qui représente un montant de 240 M€.

(3) Les dépôts du livret de développement durable (LDD) font l'objet d'une émission de Titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du LDD majoré de la commission; au-delà c'est le taux du LDD qui s'applique. Le taux de commission est de 0,80% depuis le 1^{er} juillet 2008, dans la limite du taux de centralisation (fixé à 9% depuis le 1^{er} janvier 2008). L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD - cf. Événements marquants.

(4) Le Crédit Mutuel centralise 100% de ses dépôts à la Caisse des Dépôts; les dépôts livret Bleu sont répartis entre les sections livret A CEP et livrets A & B CNE: respectivement pour 60% et 40%, soit 14 572 M€ et 9 714 M€ au 31 décembre 2008 (11 809 M€ et 7 873 M€ au 31 décembre 2007).

Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations des dépôts	6 715	5 330
Livret A - CEP	2 647	1 865
Livrets A et B - CNE	1 937	1 372
LEP	2 127	1 864
LDD	4	229
Livret Bleu du Crédit Mutuel		
Dont établissements de crédit	4 778	3 958
Dont opérations avec la clientèle	1 937	1 372

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	1 933	1 857
- sur bonifications	1 562	1 586
- sur titres ⁽¹⁾	148	68
- sur prêts ⁽²⁾	19	25
- sur instruments financiers ⁽³⁾	204	178
Charges à payer	258	245
- rémunérations réseaux à payer	251	237
- charges à payer sur instruments financiers		1
- charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾	7	7
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financier à terme ⁽⁵⁾	277	158
Autres comptes de régularisation	25	49
Comptes de régularisation	2 493	2 309
Dettes de titres ⁽⁶⁾		51
Créditeurs divers ⁽⁷⁾	86	99
Passifs divers	86	150
Comptes de régularisation et passifs divers	2 579	2 459

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF pour 7 M€ au 31 décembre 2008 (7 M€ au 31 décembre 2007).

(5) Concernent les intérêts courus sur Swaps de micro-couverture.

(6) Correspond à la dette de titres empruntés au 31 décembre 2007 (cf. note 4a).

(7) Dont, au 31 décembre 2008, 65 M€ de capital libéré non appelé des FCPR (82 M€ au 31 décembre 2007).

Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes	2 054	1 169	1 990	1 133
Reprises en résultat	(905)	(756)	(827)	(710)
Sous-total	1 149	413	1 163	423
Produits constatés d'avance sur bonifications	1 562		1 586	

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Provisions sur instruments de marché	3	317		320
Provisions sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	945	317	(545)	717
Équipement	20	71		91
Logement	919	114	(545)	488
Divers	6	132		138
Autres provisions	103		(15)	88
Bonification PLI	103		(15)	88
Provisions pour risques de contrepartie		3		3
Provisions sur litiges	8		(8)	
Provisions	1 059	637	(568)	1 128

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

Au 31 décembre 2008, la provision intègre la baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application, dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 (cf. Événements marquants). L'impact de la baisse des commissions sur le niveau des PRC est toutefois atténuée par la hausse du taux du livret A entre fin 2007 et fin 2008, par la hausse des encours et par la baisse des marges sur les nouveaux versements.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Livret A - CEP	42	952
Livret A - CNE		659
LEP	419	605
LDD	200	200
FRBG	661	2 416

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été ajusté de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Note 12a - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	3 215	33	1 257	4 505	2 416	6 921
Affectation du résultat 2007	1 257		(1 257)			
Prélèvement de l'État en 2008 au titre du résultat 2007	(743)			(743)		(743)
Autres variations ⁽¹⁾	(219)	356		137	(1 755)	(1 618)
Résultat au 31 décembre 2008			108	108		108
Capitaux propres au 31 décembre 2008	3 510	389	108	4 007	661	4 668

(1) Dont 355 M€ représentent l'abondement en provenance du fonds de réserve des Caisses d'Épargne vers le fonds de réserve du LEP pour 136 M€ et vers le report à nouveau du LDD pour 219 M€, afin de rendre au niveau de chaque section les fonds propres disponibles au 31 décembre 2008 compatibles avec les besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, conformément à la lettre du ministre de l'Économie datée du 8 avril 2008, auquel s'ajoute l'impact du reclassement des actions de la catégorie "portefeuille de placement" à la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" pour 137 M€ en report à nouveau (cf. Principes comptables).

Note 12b - Détail de la variation des capitaux propres par fonds

(en millions d'euros)	Affection du résultat		Autres variations		Prélèvement de l'État	Résultat de l'exercice
	Réserves	Report à nouveau	Réserves	Report à nouveau	Réserves	
Fonds de réserve des CEP ⁽¹⁾	825		(355)		(405)	66
Fonds de réserve et de garantie de la CNE	367				(333)	47
Fonds de réserve du LEP ⁽¹⁾	42		136			47
FRFL	5				(5)	1
LDD ⁽¹⁾				219		(12)
Livret A - CEP ⁽²⁾				67		151
Livret A - CNE ⁽²⁾				45		38
LEP ⁽²⁾				25		(282)
Éliminations interfonds ⁽³⁾	18					52
Variation des capitaux propres par fonds	1 257		(219)	356	(743)	108

Concernant les variations :

(1) Représente l'abondement de 355 M€ en provenance du fonds de réserve des Caisses d'Épargne vers le fonds de réserve du LEP pour 136 M€ et vers le report à nouveau du LDD pour 219 M€, afin de rendre au niveau de chaque section les fonds propres disponibles au 31 décembre 2008 compatibles avec les besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de la réglementation issue de Bâle II, conformément à la lettre du ministre de l'Économie datée du 8 avril 2008.

(2) Les actions ont été reclassées de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit ainsi à 137 M€ à hauteur de :

- 67 M€ sur le Livret A - CEP ;
- 45 M€ sur le livret A - CNE ;
- 25 M€ sur le LEP.

(3) Correspond au retraitement des plus ou moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds. La généralisation du livret A à compter du 1^{er} janvier 2009 se traduisant comptablement par la fusion de tous les fonds en un seul, l'intégralité de la décote APE restante a été reprise au 31 décembre 2008, soit 52 M€. Cette reprise est sans impact sur le niveau des fonds propres.

Un prélèvement de 743 M€ a été effectué le 5 mai 2008 à hauteur de :

- 405 M€ sur le FRGCE ;
- 333 M€ sur le FRGCNE ;
- 5 M€ sur le FRFL.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissement de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours bruts sains	Total encours bruts sains
Répartition par zone géographique	10 361	8 446
France	10 361	8 446
Répartition par durée résiduelle	10 361	8 446
Inférieure à 3 mois	118	557
De 3 mois à 1 an	277	88
De 1 an à 5 ans	3 599	2 486
Supérieure à 5 ans	6 367	5 315

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours prêts clientèle

	31.12.2008				31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux ⁽¹⁾	Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾	Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
France	88 718	4 975	9	(282)	93 420	88 103
Autres	257				257	179
Répartition par durée résiduelle	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
Inférieure à 3 mois	1 210	60		(5)	1 265	4 609
De 3 mois à 1 an	2 622	132	1	(9)	2 746	2 547
De 1 an à 5 ans	14 902	767	2	(55)	15 616	15 349
Supérieure à 5 ans	70 241	4 016	6	(213)	74 050	65 777
Répartition par secteur	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
HLM	66 501	2 780		(167)	69 114	65 544
Collectivités locales	6 327	110	1	(18)	6 420	5 480
Administrations publiques	750	19		(3)	766	812
EPIC	11 698	956	8	(66)	12 596	11 932
Administrations privées	1 158	72		(18)	1 212	1 075
Sociétés commerciales	2 382	1 038		(10)	3 410	3 281
Autres	159				159	158
Dépréciations déduites de l'actif		(272)	(10)		(282)	(262)
Ouverture		(252)	(10)		(262)	(287)
Dotations		(78)			(78)	(41)
Reprises		58			58	66

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 7 M€ au 31 décembre 2008 (9 M€ au 31 décembre 2007).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à AAA et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2008	Encours bruts sains au 31.12.2007
Répartition par devise	104 830	107 644
Euro	104 830	107 644
Répartition par durée résiduelle	104 830	107 644
Inférieure à 3 mois	9 408	12 208
De 3 mois à 1 an	15 589	21 799
De 1 an à 5 ans	43 344	37 684
Supérieure à 5 ans	36 489	35 953
Répartition par notation ⁽¹⁾	104 830	107 644
AAA	66 636	75 965
AA	28 065	25 435
A	9 741	5 918
BBB	388	326
Dépréciations déduites de l'actif	(1 273)	(434)
Ouverture	(434)	(330)
Dotations	(1 061)	(174)
Reprises	222	70

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et IBCALT.

Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 271	1 346
- devises à livrer	1 250	1 332
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir		42
- euros à livrer		42
Report/déport non couru		
À recevoir	1	3
À payer		3

Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 645 M€ (198 M€ au 31 décembre 2007) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts :

- 145 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR,
- 500 M€ dans le cadre de l'enveloppe globale de 2 Md€ consentie à taux fixe à Oséo.

> à hauteur de 22 617 M€ (16 636 M€ au 31 décembre 2007) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Trésorerie/ Couverture		Trésorerie/ Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes - Marchés gré à gré				
Swaps de taux ⁽¹⁾	23 262	23 262	16 834	16 834
- juste valeur ⁽²⁾	5 250	4 225	2 276	2 336

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2008. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes - Contrat de taux					
Swaps de taux donnés	1 341	2 708	11 633	7 580	23 262
Swaps de taux reçus	1 341	2 708	11 633	7 580	23 262

Note 17a - Risques de crédit - Engagement par signature

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2008, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France		38
Répartition par zone géographique		38

Note 17b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	14 202	11 005
Europe	9 040	5 809
États-Unis	20	20
Répartition par zone géographique	23 262	16 834

Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur banque centrale et CCP		43	39
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		107	28
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		4	4
Produits sur report/déport		11	6
Intérêts sur avances ⁽¹⁾		24	
Intérêts sur prêts ⁽²⁾	20	437	346
Autres intérêts et produits assimilés ⁽³⁾	20	2	3
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires	20	(128)	(2)
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		500	424
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(94)	(19)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(80)	(98)
Charges sur report/déport		(8)	(15)
Intérêts sur emprunts ⁽⁴⁾		3	(3)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(6001)	(4630)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(6 180)	(4 765)

(1) Rémunération du prêt de trésorerie de 5 Md€ à la SFEF (cf. Événements marquants de la période).

(2) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit (6 M€ au 31 décembre 2008 et 0,4 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Correspond aux intérêts sur swaps couvrant les prêts.

(4) Dont 53 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (54 M€ au 31 décembre 2007).

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur crédit à la clientèle		4 005	3 486
- <i>intérêts sur crédits à l'équipement ⁽¹⁾</i>		146	155
- <i>intérêts sur crédits au logement ⁽¹⁾</i>		3 804	3 276
- <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>		55	55
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		(21)	18
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		357	(283)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	20	4 341	3 221
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(1 953)	(1 383)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(18)	(5)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(1 971)	(1 388)

(1) Y compris les indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle (3 M€ au 31 décembre 2008 et 3,5 M€ au 31 décembre 2007) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle (5 M€ au 31 décembre 2008 et 9 M€ au 31 décembre 2007).

Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts (1) (2)	4 197	3 607
Prêts équipement	146	155
Prêts logement (3)	3 790	3 200
Prêts divers	261	252
Reprise nette de bonifications	124	124
Prêts logement	124	124
Amortissements des surcotes et décotes (4)	123	101
Prêts logement	123	101
Résultat net sur opérations de couverture	1	3
Prêts divers	1	3
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	(21)	18
Prêts équipement	1	1
Prêts logement	(22)	17
Prêts divers		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires (5)	228	(285)
Prêts équipement	(71)	(5)
Prêts logement	431	(278)
Prêts divers	(132)	(2)
Total intérêts sur prêt	4 652	3 568
Prêts équipement	76	151
Prêts logement	4 446	3 164
Prêts divers	130	253
Dont établissements de crédit	311	347
Dont opérations avec la clientèle	4 341	3 221

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris, les indemnités de réaménagement des prêts (9 M€ au 31 décembre 2008 et 4 M€ au 31 décembre 2007) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts (5 M€ au 31 décembre 2008 et 9 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -15 M€ (-16 M€ au 31 décembre 2007) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 15 M€ (12 M€ au 31 décembre 2007).

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 68 M€ au 31 décembre 2008 (80 M€ au 31 décembre 2007).

(5) Au 31 décembre 2008, la diminution du montant de la provision s'explique par la baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, qui découle de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application, dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 (cf. Événements marquants). L'impact de la baisse des commissions sur le niveau des PRC est toutefois atténuée par la hausse du taux du livret A entre fin 2007 et fin 2008, par la hausse des encours et par la baisse des marges sur les nouveaux versements.

Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts déposants	(7 954)	(6 013)
Livret A - CEP	(2 680)	(1 885)
Livrets A et B - CNE	(1 953)	(1 383)
LEP	(2 162)	(1 888)
LDD	(256)	(264)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(903)	(593)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	(7 954)	(6 013)
Dont établissements de crédit	(6 001)	(4 630)
Dont opérations avec la clientèle	(1 953)	(1 383)

Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération			
	À partir du 1 ^{er} août 2008	Du 1 ^{er} février 2008 au 31 juillet 2008	Du 1 ^{er} août 2007 au 31 janvier 2008	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007
Livrets A et B	4,00 %	3,50 %	3,00 %	2,75 %
LEP	4,50 %	4,25 %	4,00 %	3,75 %
Livret Bleu				
- pour les personnes physiques	4,43 %	3,87 %	3,00 %	3,02 %
- pour les personnes morales	4,26 %	3,72 %	3,00 %	2,90 %
Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts du livret développement durable	4,80 %	4,30 %	3,80 %	3,55 %

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	3 297	2 809
Effets publics	980	1 143
- <i>fonds d'État</i>	456	512
- <i>bons du Trésor</i>	524	631
Obligations	856	705
Autres titres à revenu fixe	1 461	961
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 683	1 413
Effets publics (fonds d'État)	1 040	1 013
Obligations	587	356
Autres titres à revenu fixe	56	44
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 980	4 222

Note 23 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Micro-couverture (swaps de taux)	414	233
Autres intérêts et produits assimilés	414	233
Micro-couverture (swaps de taux)	(335)	(173)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(335)	(173)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts. Depuis décembre 2007, la compensation s'opère fonds par fonds, en isolant chaque opération.

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Revenus des titres de placement		
Actions		432
OPCVM	6	3
Autres titres à revenu variable		6
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	535	
Actions	529	
Autres titres à revenu variable	6	
Revenus des titres à revenu variable	541	441

Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

Note 25a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		(1 238)		(1 132)
Opérations avec la clientèle	2	(704)	2	(642)
Opérations sur titres		(14)		(13)
Commissions	2	(1 956)	2	(1 787)
Produits et charges de commissions	(1 954)		(1 785)	

Note 25b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A - CEP	(741)	(671)
Livrets A et B - CNE	(704)	(642)
LEP	(253)	(253)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(244)	(208)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 942)	(1 774)
Dont établissements de crédit	(1 238)	(1 132)
Dont opérations avec la clientèle	(704)	(642)

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat de change	(2)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(2)	

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	148	616
- effets publics et valeurs assimilées	145	(111)
• fonds d'État	57	(11)
• bons du Trésor	88	(100)
- obligations	(1)	(13)
- autres titres à revenu fixe	4	(12)
- actions		624
- OPCVM		128
Autres produits et charges sur titres de placement		(10)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	(1 216)	(240)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(1 068)	366
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾⁽³⁾	610	31
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽⁴⁾	(1 432)	
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(826)	31
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 894)	397

(1) Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

(2) Dont -813 M€ de dotations nettes pour les autres titres à revenu fixe et -316 M€ pour les instruments de marché au 31 décembre 2008 (-171 M€ au 31 décembre 2007 et -2 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Dont 592 M€ de résultat de cession pour les actions au 31 décembre 2008 (néant au 31 décembre 2007).

(4) Dont 1 406 M€ de dotation nette pour les actions au 31 décembre 2008 (néant au 31 décembre 2007).

Note 28 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(88)	(77)
dont		
- charges de personnel	(25)	(23)
- charges informatiques	(5)	(6)
- autres prestations	(58)	(48)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne et leur refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 29 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations pour dépréciations des créances	(36)	(18)
Risques de contrepartie	(3)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(39)	(18)
Reprises des dépréciations des créances	36	26
Reprises de dépréciations et provisions	36	26
Coût du risque	(3)	8

Note 30 - Dotations au FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Risques généraux	1 755	495
Livret A - CEP	910	354
Livrets A et B - CNE	660	298
LEP	185	(79)
LDD		(78)
Dotations au FRBG nettes des reprises	1 755	495

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été ajusté de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe I.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes » qui expose le changement de méthode comptable relatif au reclassement partiel des titres à revenu variable de la catégorie « titres de placement » dans la catégorie « titres de l'activité de portefeuille ».

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les entités ayant une activité financière, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement (paragraphe I de la note « Événements marquants de la période »). Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables (paragraphe 8 de la note « Principes d'élaboration des comptes »). C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

Comme indiqué au paragraphe III.8 de la note « Principes d'élaboration des comptes » les fonds d'épargne ont recours à des estimations comptables dans la préparation de leurs états financiers.

> L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe III.2.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 4a et 4b de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

> Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe III.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 2, 3a, 3b, 13 et 29 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

> Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe III.5 de la note «Principes d'élaboration des comptes» et note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

> Votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe III. 6 de la note «Principes d'élaboration des comptes», notes 11 et 30 de l'annexe) destinés à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre établissement, nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants | Verbe

Crédits photo

Getty Images / Khalid Hawe

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2008 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2008 est certifié FSC™ (Forest Stewardship Council). Le logo FSC™ signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. FCBA-COC-000067
© 1996 Forest Stewardship Council

56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr



RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT

Individual assuming responsibility for the Supplement to the Base Prospectus

In the name of the Issuer

I declare, after having taken all reasonable measures for this purpose and to the best of my knowledge, that the information contained in this Supplement to the Base Prospectus is in accordance with the facts and contains no omission likely to affect its import.

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

Represented by Augustin de Romanet
Directeur Général
Executed in Paris on 21 July 2009



Autorité des marchés financiers

In accordance with articles L.412-1 and L.621-8 of the French *Code monétaire et financier* and with the General Regulations (*Règlement général*) of the *Autorité des marchés financiers* (AMF), in particular articles 212-31 to 212-33, the AMF has granted to this Supplement the visa No 09-227 on 21 July 2009. This document may only be used for the purposes of a financial transaction if completed by Final Terms. It was prepared by the Issuer and its signatories assume responsibility for it. In accordance with article L.621-8-1-I of the French *Code monétaire et financier*, the visa was granted following an examination by the AMF of "whether the document is complete and comprehensible, and whether the information it contains is coherent". It does not imply that the AMF has verified the accounting and financial data set out in it. This visa has been granted subject to the publication of Final Terms in accordance with article 212-32 of the AMF's General Regulations, setting out the terms of the securities being issued.

Principal Office of the Issuer
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris
France
Tel: (+33)(0) 1 58 50 00 00

Arranger

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

Dealers

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

HSBC France

103, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France

Fiscal Agent, Principal Paying Agent, Paris Paying Agent and Calculation Agent

CACEIS Bank

1/3 Place Valhuber
75206 Paris
Cedex 13
France

Auditors to the Issuer

Mazars & Guérard
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Legal Advisers

To the Issuer
Linklaters LLP
25, rue Marignan
75008 Paris
France

To the Dealers
Allen & Overy LLP
Edouard VII
26, boulevard des Capucines
75009 Paris
France